



Financé par
l'Union européenne



L'élaboration de stratégies migratoires

Note de synthèse conjointe
du Réseau européen des
migrations et de l'OCDE

Mars 2025

Clause de non-responsabilité

Cette note de synthèse (*Inform*) a été réalisée par le Réseau européen des migrations (REM), qui comprend les [Points de contact nationaux du REM \(PCN du REM\)](#) dans les pays membres (États membres de l'UE à l'exception du Danemark) et les pays observateurs (NO, GE, MD, UA, ME, AM, RS, MK) du REM, ainsi que la Commission européenne et le prestataire de service du REM (ICF). La note de synthèse ne représente pas nécessairement les opinions et points de vue de la Commission européenne, du prestataire de service du REM ou des PCN du REM, et ses conclusions ne les engagent aucunement. De même, la Commission européenne, le prestataire de services du REM (ICF) et les PCN du REM déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation, quelle qu'elle soit, des informations fournies.

Note explicative

La présente note de synthèse (*Inform*) a été préparée sur la base des contributions nationales de 28 PCN du REM (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, SE, SI, SK, GE, RS et UA) collectées par le biais d'une question ad hoc du REM élaborée par les PCN du REM afin d'assurer, dans la mesure du possible, la comparabilité. Les informations contenues dans la présente note de synthèse (*Inform*) reflètent la situation dans les pays membres et observateurs du REM susmentionnés jusqu'à septembre 2024. Les informations sur les pays membres de l'OCDE non membres de l'UE ont été collectées et fournies par l'OCDE.

Date de publication

Mars 2025

Citation recommandée

Réseau européen des migrations (REM) « L'élaboration de stratégies migratoires ». [Date], [URL], dernier accès le [jour mois année].

Pour en savoir plus :

Site internet du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte X du REM : <https://twitter.com/emnmigration>

Page YouTube du REM : <https://www.youtube.com/@EMNMigration>

SOMMAIRE

1. POINTS CLÉS	4
2. INTRODUCTION	5
2.1. Contexte et cadre politique	5
2.2. Objectif et portée de la note de synthèse	7
3. APERÇU DES STRATÉGIES MIGRATOIRES NATIONALES	7
3.1. Cartographie des stratégies migratoires des pays membres et observateurs du REM	7
3.2. Institutions responsables de l'élaboration des stratégies migratoires et des processus de consultation	10
3.3. Principaux objectifs des stratégies migratoires nationales	11
3.4. Liens avec d'autres stratégies	13
3.5. Mise en œuvre des stratégies migratoires nationales	13
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION DES STRATÉGIES MIGRATOIRES NATIONALES	14
5. SUIVI ET ÉVALUATION	15
5.1. Processus de suivi	15
5.2. Processus de révision de la stratégie	16
6. DÉFIS ET BONNES PRATIQUES	16
6.1. Défis liés à l'élaboration de stratégies	16
6.2. Défis liés à la mise en œuvre de stratégies	17
6.3. Bonnes pratiques en matière d'élaboration de stratégies	17
6.4. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de stratégies	17
7. ANNEXE 1 : LISTE DES STRATÉGIES MIGRATOIRES GLOBALES ET SECTORIELLES PAR PAYS ET PAR DOMAINE D'ACTION	19



1. POINTS CLÉS

- Vingt-deux pays membres du Réseau européen des migrations (REM) et trois pays observateurs disposent d'au moins une stratégie migratoire, définie comme un document-cadre établi par un gouvernement exposant une approche stratégique du développement des politiques migratoires. Parmi eux, 11 pays possèdent à la fois une stratégie migratoire globale – couvrant au moins trois domaines politiques liés à la migration – et au moins une stratégie sectorielle, couvrant un ou deux domaines liés à la migration et l'asile. Dix pays membres disposent seulement d'une stratégie sectorielle.¹ Les trois pays observateurs du REM ont mis en place des stratégies globales.
 - Les Pays-Bas ont indiqué que toutes leurs stratégies sectorielles sont intégrées dans leur stratégie globale, alors que la Hongrie et Chypre envisagent actuellement d'élaborer une stratégie globale. Trois pays membres du REM ont déclaré ne pas avoir de stratégie.
 - Parmi les pays membres du REM, les domaines les plus couverts par les stratégies globales ou sectorielles sont la migration irrégulière, suivi de l'intégration, de la migration régulière, de l'asile, de la planification d'urgence et de la dimension externe. Du côté des pays observateurs du REM, les domaines les plus couverts incluent la migration irrégulière, la migration régulière, l'intégration et l'asile.
 - Parmi les pays membres du REM qui ont fait état de l'élaboration de stratégies, le ministère de l'Intérieur est l'acteur gouvernemental le plus souvent responsable de leur rédaction (huit pays). Dans l'ensemble, neuf pays ont signalé l'implication d'acteurs clés dans la définition des objectifs de leurs stratégies globales. En Autriche et en Bulgarie, les stratégies globales ont été élaborées sur la base des contributions de comités interministériels, d'acteurs de la société civile et/ou d'organes consultatifs externes. En République tchèque, en Bulgarie et en Géorgie, des organes interdépartementaux de haut niveau ont été établis pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies globales. En Autriche, les grandes lignes de la politique migratoire globale du pays ont été définies par un organisme indépendant comprenant divers acteurs.
 - Dans 13 pays membres du REM, plusieurs ministères et organes sont impliqués dans le processus de rédaction des stratégies sectorielles en fonction de leur champ de compétences et du secteur de la stratégie. Sont impliqués (entre autres) le ministère de la Coopération au développement, le ministère du Travail et de la Politique sociale, le ministère des Affaires étrangères, ainsi que des agences nationales en charge de l'accueil, de l'intégration ou de la gestion des frontières. Sept pays membres du REM ont indiqué que les acteurs clés ont été consultés et/ou ont contribué à la définition de leurs stratégies sectorielles, parmi lesquels on compte les collectivités locales, le secteur privé, les ONG, les organisations internationales, les chercheurs universitaires et les associations de migrants.
 - Les objectifs des stratégies et les méthodes utilisées pour leur formulation varient considérablement d'un pays à l'autre, en fonction du domaine politique et des acteurs qui coordonnent le processus.
- Les stratégies globales ont tendance à avoir des objectifs plus ambitieux, plus souples et plus ouverts, tandis que les stratégies sectorielles ont une perspective plus opérationnelle et à plus court terme. La durée des stratégies globales et sectorielles est également très variable, avec des stratégies à durée indéterminée, s'étendant sur plus d'une décennie, ou couvrant 4 à 8 ans ou une période plus limitée.
- Dix-huit pays membres et trois pays observateurs du REM ont identifié plusieurs liens entre leurs stratégies migratoires et d'autres documents politiques stratégiques. Par exemple, au niveau national, l'Estonie a établi un lien entre sa stratégie migratoire globale et des stratégies nationales plus larges telles que son plan de développement social et sa stratégie de cohésion pour l'Estonie, tandis que la Géorgie a souligné le lien entre sa stratégie migratoire et sa stratégie de développement de Géorgie. Au niveau de l'UE et au niveau international, la Grèce a souligné le lien entre sa stratégie sectorielle d'intégration et le plan d'action de l'UE sur l'intégration et l'inclusion, tandis que l'Italie a insisté sur l'alignement de sa stratégie migratoire sectorielle et le développement avec l'Agenda 2030 pour le développement durable.
 - Les stratégies migratoires nationales sont mises en œuvre différemment par les pays en fonction du type de stratégie, des institutions responsables de la supervision de la stratégie et du domaine politique. Parmi les pays ayant fourni des informations sur cet aspect, huit pays membres et trois pays observateurs du REM ont indiqué qu'ils utilisaient des plans d'action ou de mise en œuvre annuels. Les autres moyens de mise en œuvre incluent les appels à projets et le versement des fonds, les procédures législatives, l'adaptation des instructions de travail internes des agences exécutives et/ou l'implication d'autres acteurs.
 - Six pays membres du REM ont mis en place une stratégie de communication formelle pour diffuser le contenu de leurs stratégies migratoires aux acteurs clés, y compris le grand public et les groupes d'intérêt concernés. Sept pays ont mis en œuvre des activités de communication ou ont rendu le contenu accessible aux acteurs clés, par exemple par le biais d'événements en direct. Quatorze pays membres du REM et la Géorgie ont indiqué qu'au moins une de leurs stratégies (globale ou sectorielle) était disponible sur un site web institutionnel.
 - Dix-huit pays membres du REM disposent d'un processus de suivi pour évaluer la mise en œuvre de leur stratégie nationale - dans la plupart des cas, ce processus est assuré par l'autorité déjà chargée de l'élaboration de la stratégie. Les mécanismes de suivi varient entre des approches codifiées et des approches plus souples. Quatorze pays membres du REM ont indiqué avoir mis à jour et/ou disposer d'un mécanisme pour mettre à jour leurs stratégies. Chypre, l'Estonie, la France, la Lituanie et le Luxembourg ont lié le mécanisme de mise à jour directement à leurs processus de suivi et d'évaluation.
 - Sept pays membres du REM ont identifié des défis dans l'élaboration des stratégies migratoires nationales. Les principaux défis comprenaient la contribution limitée des cibles de la politique et la conciliation des réactions contradictoires des acteurs

¹ Note pour le lecteur : les points clés fournissent un résumé des principales informations contenues dans la note de synthèse. Pour faciliter la lecture, les points clés ne contiennent pas de notes de bas de page. Veuillez noter que les pays membres et observateurs du REM mentionnés dans les points clés sont énumérés en détail dans les sections correspondantes.

impliqués dans les processus de consultation. Parmi les pays observateurs du REM, la Géorgie a noté l'impact du COVID-19 sur la limitation des interactions en personne pendant une phase clé de l'élaboration de la politique. En ce qui concerne la mise en œuvre, neuf pays membres du REM ont noté des obstacles liés à l'évolution du contexte migratoire, au besoin d'une coordination interministérielle étendue et à l'implication limitée des acteurs clés, entre autres.

- Douze pays membres du REM ont fait état de bonnes pratiques dans l'élaboration de stratégies migratoires. Celles-ci comprennent notamment le rôle des organes de coordination (interministériels) pour faciliter l'échange et l'adoption de documents stratégiques, ainsi que l'adoption de processus de consultation étendus et larges. En ce qui concerne la mise en œuvre, neuf pays ont mis en avant de bonnes pratiques telles que de nouvelles structures consultatives, divers mécanismes de coordination et la création de nouveaux organes comme éléments clés facilitant la mise en œuvre de la stratégie.
- Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) non membres de l'UE,

tels que l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, s'appuient généralement sur des stratégies migratoires nationales pour fixer des objectifs chiffrés en matière de migration. D'autres pays de l'OCDE non membres de l'UE disposent de plans fondamentaux qui ne précisent pas d'objectifs et sont davantage axés sur des orientations politiques générales. La durée des plans varie d'un pays à l'autre. Le plan fondamental du Japon pour le contrôle de l'immigration, en vigueur depuis 1992 et révisé tous les cinq ans, a soutenu la mise en œuvre des réformes législatives sur les migrations et sert de ligne directrice pour les migrations à moyen et long terme et la gestion du séjour des étrangers. De même, le plan fondamental de la Corée du Sud pour la politique d'immigration (qui couvre la gestion des contrôles aux frontières, la nationalité et l'intégration sociale) est rédigé tous les cinq ans en consultation avec les organes administratifs nationaux concernés. En ce qui concerne les bonnes pratiques pour la révision des stratégies nationales, en 2023, le ministère canadien de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a lancé une consultation large et un examen du système d'immigration du Canada, impliquant les provinces, ainsi que les municipalités et d'autres groupes représentant les municipalités.



2. INTRODUCTION

2.1. Contexte et cadre politique

Au cours des dernières décennies, il y a eu une croissance des migrations internationales au niveau mondial. On estime qu'en 2020 il y avait environ 281 millions de migrants dans le monde (3,6 % de la population mondiale), un nombre qui a augmenté au cours des cinq dernières décennies.² De plus en plus de personnes sont également déplacées en raison de conflits, de persécutions, de violences ou de violations des droits de l'Homme, pour atteindre un total de 117,3 millions de personnes déplacées à la fin de 2023.³ En 2023, les ressortissants de pays tiers représentaient environ 6,1 % de la population totale de l'UE et de la Norvège, soit plus de 27 millions de personnes.⁴ Les premières demandes de protection internationale ont augmenté en 2023, dépassant le million de personnes pour la première fois depuis 2016.⁵

L'augmentation des mouvements migratoires internationaux a rendu de plus en plus important pour les gouvernements d'établir des systèmes migratoires bien gérés qui tiennent compte des opportunités et des défis posés par les migrations. Pour garantir la gouvernance, cela impliquait d'élaborer une stratégie migratoire. Les stratégies migratoires ne sont pas nouvelles ; depuis des décennies, on trouve des exemples de plans fondamentaux, de livres blancs, de livres verts et de documents d'orientation.⁶ Plus récemment, les stratégies migratoires (tant globales que sectorielles) liées aux ambitions, aux agendas et aux décisions politiques, ainsi qu'aux engagements internationaux et

régionaux (entre autres facteurs), sont devenues encore plus courantes.⁷

Une « **stratégie** » **migratoire** est un document cadre publié par un gouvernement qui définit une approche stratégique de l'élaboration de la politique migratoire. Elle établit la logique qui sous-tend les actions d'un gouvernement en matière de migration et explique « pourquoi » et « où » aller en termes de gestion des migrations.⁸ Dans le cadre de la présente note de synthèse, une stratégie migratoire est un cadre politique intégré et formel (à moyen ou à long terme), distinct d'une déclaration politique d'orientation ou d'objectifs migratoires dans le cadre d'un programme de gouvernement, par exemple. Une **stratégie migratoire globale** est une stratégie qui couvre tous (ou plusieurs) domaines liés à la migration pour le pays, incluant : l'immigration (immigration régulière et irrégulière, lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, asile, accueil et intégration) ; l'émigration (engagement et réintégration de la diaspora) ; et les migrations internes. Une **stratégie migratoire sectorielle** couvre un domaine spécifique (ou un petit nombre de domaines spécifiques) de la migration, comme l'intégration, l'asile ou la migration professionnelle.

Alors que certains pays ont adopté des **stratégies migratoires sectorielles**,⁹ un nombre croissant de pays ont élaboré ou sont en train d'élaborer des **stratégies migratoires globales**,¹⁰ qui couvrent

2 OIM, « État de la migration dans le monde 2024 », 2024, <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2024>, dernier accès le 6 septembre 2024.

3 UNHCR, « Tendances mondiales 2023 », 2023, <https://www.unhcr.org/fr-fr/tendances-mondiales-0>, dernier accès le 6 septembre 2024. Remarque : ce chiffre inclut les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

4 Réseau européen des migrations (REM), « Rapport annuel 2023 sur la migration et l'asile », https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2024-07/EMN_ARM2023_final_110724_0.pdf, dernier accès le 12 novembre 2024.

5 Ibid.

6 OCDE (2014), « Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail », Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264217027-fr>.

7 MIEUX, « Pourquoi créer des cadres de politiques migratoires ? », https://www.mieux-initiative.eu/files/MIEUX_Factsheet_WHY_FINAL_FR.pdf, dernier accès le 6 septembre 2024.

8 ICMPD, « Aperçu des politiques migratoires dans les pays sélectionnés et enseignements tirés pour la République d'Azerbaïdjan (EE, GE, DE, IT, MD, NL) » ; GiZ, « Analyse des stratégies migratoires dans certains pays ».

9 ICMPD, « Aperçu des politiques migratoires dans les pays sélectionnés et enseignements tirés pour la République d'Azerbaïdjan (EE, GE, DE, IT, MD, NL) ».

10 Ibid.

plusieurs ministères et aspects de la migration, tels que : l'immigration (migration régulière et irrégulière, asile, accueil et intégration) ; l'émigration (engagement de la diaspora et réintégration des rapatriés) ; la migration interne (déplacés Internes et migrants environnementaux) ; les cadres de gouvernance des migrations ; et les structures de gestion des migrations.¹¹ Entre autres, les stratégies migratoires globales peuvent contribuer à renforcer la cohérence des différentes politiques migratoires nationales, ainsi que saisir les opportunités et relever les défis liés à la migration. Elles peuvent également mettre en évidence les questions institutionnelles transversales et les besoins opérationnels, afin de contribuer à la réalisation d'objectifs politiques globaux et à la définition d'objectifs permettant d'évaluer les programmes individuels.¹²

Les stratégies migratoires constituent donc un élément essentiel de la gouvernance et de la gestion des migrations parce qu'elles peuvent faciliter la formulation d'objectifs clairs, garantir une répartition claire des responsabilités et renforcer la capacité à mettre en œuvre efficacement les systèmes de gestion de l'asile et des migrations, conformément aux obligations découlant du droit de l'Union européenne et du droit international. Elles renforcent également la coordination et la cohérence entre les institutions, améliorent la compréhension des migrations au sein du système et dans la communication avec le public, et créent un espace où les acteurs clés peuvent discuter des enjeux, ainsi qu'améliorer et adapter les structures de gouvernance et de prise de décision.¹³ Les stratégies migratoires s'accompagnent souvent de plans d'action visant à concrétiser leurs objectifs stratégiques.

Un petit nombre d'organisations, telles que le Centre international pour le développement de politiques migratoires (ICMPD)¹⁴ l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ),¹⁵ l'initiative Migration EU Expertise (MIEUX)¹⁶ et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM),¹⁷ se sont penchées de près sur la question des stratégies migratoires. Le REM a également exploré ce sujet par le passé (tel que développé plus en détail ci-dessous).¹⁸ Les recherches suggèrent que, pour être efficaces, les stratégies migratoires devraient idéalement : être globales (c'est-à-dire couvrir tous les domaines liés à la migration) ; être fondées sur des données factuelles ; définir clairement les priorités et les objectifs à court, moyen et long terme ; être

cohérentes avec les politiques nationales plus larges (par exemple, l'impact sur les services publics) ; et être fondées sur des principes convenus.¹⁹ Ces recherches soulignent également l'importance des cadres et des capacités institutionnelles, assortis de structures de responsabilisation claires.²⁰

L'importance d'une approche holistique de la politique migratoire est également soulignée dans le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM)**,²¹ qui considère la migration comme une réalité multidimensionnelle qui ne peut être traitée par un seul domaine d'action gouvernemental ou par un seul acteur. Le PMM souligne également l'importance d'élaborer des politiques migratoires tenant compte des questions de genre et de garantir une protection adéquate des enfants dans toutes les politiques migratoires qui les concernent.

L'élaboration de politiques migratoires planifiées et bien gérées figure également dans l'**Agenda 2030 pour le développement durable**,²² en lien avec l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils « facilitent la migration et la mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées » (objectif de développement durable 10.7, indicateur 10.7.2).²³

Au niveau de l'UE, l'importance d'une approche stratégique, globale et cohérente en matière de gestion de l'asile et des migrations a été reconnue dans le **Pacte européen sur la migration et l'asile**.²⁴ Cela nécessite des États membres de l'UE qu'ils mettent en place des stratégies nationales, qui devront être transmises à la Commission européenne d'ici juin 2025, afin de garantir qu'ils disposent des capacités nécessaires pour gérer efficacement l'asile et les migrations dans le respect du droit de l'UE et des obligations juridiques internationales.²⁵ L'article 7 du **règlement (UE) 2024/1351 relatif à la gestion de l'asile et de la migration**²⁶ définit cette obligation et dispose que les stratégies nationales doivent comprendre au moins : des mesures préventives visant à réduire le risque de pression migratoire et des plans d'urgence ; des informations sur la manière dont les principes énoncés dans la partie II du règlement (relative au cadre commun pour la gestion de l'asile et de la migration) sont mis en œuvre (y compris les volets interne et externe de l'approche globale définie aux articles 3 à 5) ; et la manière dont les retours

11 ICMPD, « Aperçu des politiques migratoires dans les pays sélectionnés et enseignements tirés pour la République d'Azerbaïdjan (EE, GE, DE, IT, MD, NL) » ; QAH du REM 2024.3.

12 OIM, « Élaboration d'une politique migratoire – Stratégies migratoires nationales », <https://emm.iom.int/handbooks/developing-migration-policy/national-migration-strategies> (en anglais), dernier accès le 5 septembre 2024.

13 ICMPD, « Aperçu des politiques migratoires dans les pays sélectionnés et enseignements tirés pour la République d'Azerbaïdjan (EE, GE, DE, IT, MD, NL) », 2022, https://www.icmpd.org/file/download/58079/file/ICMPD_MOBILAZE_II_Report_EN.pdf (en anglais), dernier accès le 2 mai 2024 ; MIEUX, « Pourquoi créer des cadres de politiques migratoires ? », https://www.mieux-initiative.eu/fr/resources/18-factsheets-and-infosheets/77-pourquoi-elaborer-des-cadres-de-politiques-migratoires/download_eu/files/MIEUX_Factsheet_WHY_FINAL.pdf, dernier accès le 2 mai 2024 ; OIM, « Cadre de gouvernance des migrations, 2016 », https://publications.iom.int/system/files/pdf/migof_brochure_fr.pdf, dernier accès le 23 juillet 2024.

14 « Aperçu des politiques migratoires dans les pays sélectionnés et enseignements tirés pour la République d'Azerbaïdjan (EE, GE, DE, IT, MD, NL) ».

15 GIZ, « Analyse des stratégies migratoires dans certains pays », 2012, https://diaspora2030.de/fileadmin/user_upload/giz2012-en-analysis-migration-strategies.pdf (en anglais), dernier accès le 2 mai 2024.

16 MIEUX, « Que faut-il pour formuler des politiques migratoires ? » (Factsheet), <https://www.mieux-initiative.eu/en/resources/18-factsheets-and-infosheets/81-what-does-it-take-to-formulate-migration-policies/preview?mi=1&iframe=1#:~:text=Data%20sharing%2C%20external%20consultations%2C%20coordination,%E2%86%92%20Next%20steps> (en anglais), dernier accès le 2 mai 2024 ; MIEUX, « Pourquoi créer des cadres de politiques migratoires ? » ; MIEUX, « Comment créer des cadres de politiques migratoires ? », <https://www.mieux-initiative.eu/fr/resources/18-factsheets-and-infosheets/79-comment-elaborer-des-cadres-de-politiques-migratoires/download>, dernier accès le 2 mai 2024 ; MIEUX, « Qui devrait être impliqué dans l'élaboration des politiques migratoires ? », <https://www.mieux-initiative.eu/en/resources/18-factsheets-and-infosheets/80-who-should-be-involved-in-migration-policy-making/preview?mi=1&iframe=1> (en anglais), dernier accès le 2 mai 2024.

17 OIM, « Cadre de gouvernance des migrations », 2016, https://publications.iom.int/system/files/pdf/migof_brochure_fr.pdf, dernier accès le 6 septembre 2024.

18 QAH du REM 2024.3.

19 ICMPD, « Aperçu des politiques migratoires dans les pays sélectionnés et enseignements tirés pour la République d'Azerbaïdjan (EE, GE, DE, IT, MD, NL) » ; MIEUX, « Que faut-il pour formuler des politiques migratoires ? » (Factsheet).

20 MIEUX, « Que faut-il pour formuler des politiques migratoires ? » (Factsheet) ; MIEUX, « Qui devrait être impliqué dans l'élaboration des politiques migratoires ? » ; GIZ, « Analyse des stratégies migratoires dans certains pays ».

21 Nations Unies, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2018, « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », <https://docs.un.org/fr/A/RES/73/195>, dernier accès le 5 septembre 2024.

22 Nations Unies, Assemblée générale, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1_fr.pdf, dernier accès le 6 septembre 2024.

23 Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Indicateur ODD 10.7.2 : Politiques migratoires, <https://www.un.org/development/desa/pd/data/sdg-indicator-1072-migration-policies> (en anglais), dernier accès le 21 août 2024.

24 Commission européenne, Pacte sur la migration et l'asile, https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_fr, dernier accès le 28 mai 2024.

25 Conseil européen, Un nouveau règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration, <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/asylum-migration-management/>, dernier accès le 2 mai 2024.

26 Règlement (UE) 2024/1351 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 relatif à la gestion de l'asile et de la migration, modifiant les règlements (UE) 2021/1147 et (UE) 2021/1060 et abrogeant le règlement (UE) n° 604/2013, JO L, 2024/1351, 22.5.2024, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32024R1351>, dernier accès le 5 septembre 2024.

d'information provenant des divers mécanismes de suivi et d'évaluation ont été pris en compte. Le règlement précise également que les stratégies migratoires nationales doivent tenir compte d'autres stratégies pertinentes et des mesures de soutien existantes, en particulier celles relevant du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI)²⁷ et dans le cadre du soutien fourni par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA). Elles doivent également être cohérentes et complémentaires des stratégies nationales pour la gestion européenne intégrée des frontières (GEIF).²⁸ En outre, l'article 16 du règlement n° 2024/1359 visant à faire face aux situations de crise et aux cas de force majeure dans le domaine de la migration et de l'asile dispose que la préparation aux situations de crise fait partie intégrante des stratégies nationales qui, outre les mesures préventives et les plans d'urgence, devraient aussi comprendre une analyse des mesures nécessaires pour répondre et remédier aux situations de crise et de force majeure telles que définies dans le règlement.

Sur la base de ces stratégies nationales, l'article 8 du règlement prévoit en outre que la Commission européenne élaborera une **stratégie européenne quinquennale en matière d'asile et de gestion des migrations**, dont la première sera adoptée au plus tard le 12 décembre 2025, puis tous les cinq ans.

2.2. Objectif et portée de la note de synthèse

Malgré leur importance et leur pertinence croissante, peu de recherches ont été menées jusqu'à présent sur les stratégies migratoires couvrant l'ensemble des pays membres et observateurs du REM.²⁹

Cette note de synthèse conjointe du REM et de l'OCDE présente une vue d'ensemble des différentes approches adoptées en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, puis d'adaptation des stratégies

migratoires dans les pays membres et observateurs du REM et dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE. Elle fournit une analyse comparative mettant en lumière les différences entre les approches adoptées de stratégies migratoires selon les pays. La note de synthèse fournit également quelques exemples de défis communs et de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies migratoires. Les conclusions de cette note pourraient influencer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et/ou la révision des stratégies migratoires globales ou sectorielles, notamment en lien avec les nouvelles obligations établies dans le cadre du Pacte européen sur la migration et l'asile.

La note couvre les stratégies migratoires, telles que définies ci-dessus, qui ont été mises en place depuis 2018³⁰ et sont actuellement encore en vigueur dans les pays membres et observateurs du REM et dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE. Les stratégies ont été classées dans les catégories prédéfinies suivantes : 1) asile ; 2) migration régulière ; 3) intégration ; 4) migration irrégulière ; 5) dimension extérieure ; et 6) plans d'urgence. Aux fins de la présente note, une stratégie migratoire a été considérée comme globale lorsqu'elle couvre **au moins trois catégories différentes**, tandis que les stratégies se référant à **deux catégories au maximum** ont été considérées comme sectorielles. Les documents examinés dans la présente note ne comprenaient pas les programmes de financement, les déclarations relatives aux programmes des gouvernements ni les programmes de coalition. Sous certaines conditions,³¹ les documents examinés comprenaient : la loi de programmation en matière de migration et d'asile ; les plans d'action et les notes d'orientation ; et les stratégies couvrant plus que la migration et l'asile.

L'analyse a été préparée sur la base des contributions de 25 pays membres du REM³² et de trois pays observateurs,³³ ainsi que des informations fournies par l'OCDE sur les pays de l'OCDE non membres de l'UE.³⁴



3. APERÇU DES STRATÉGIES MIGRATOIRES NATIONALES

Cette section donne un aperçu des stratégies migratoires nationales (tant globales que sectorielles) dans les pays membres et observateurs du REM et dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE. Elle couvre les aspects suivants : 1) un aperçu des stratégies migratoires communiquées, classées selon le(s) domaine(s) politique(s) concerné(s) ; 2) les institutions chargées d'élaborer les stratégies migratoires ; 3) les principaux objectifs des stratégies migratoires nationales ; 4) les liens entre les stratégies migratoires et d'autres stratégies nationales, européennes et internationales ; et 5) la mise en œuvre des stratégies migratoires nationales.

3.1. Cartographie des stratégies migratoires des pays membres et observateurs du REM

Vingt-deux pays membres du REM³⁵ ont déclaré avoir mis en place une ou plusieurs stratégies (voir l'annexe pour un aperçu complet des stratégies déclarées). Parmi ceux-ci, 11 pays³⁶ disposent à la fois d'une stratégie migratoire globale et d'au moins une stratégie sectorielle, tandis que 10 pays³⁷ ne disposent que de stratégies migratoires sectorielles. Les Pays-Bas ont indiqué que toutes les stratégies sectorielles nationales sont intégrées dans leur stratégie globale en matière d'asile et de migration.³⁸ Trois pays ont déclaré ne disposer actuellement d'aucune stratégie migratoire (active).³⁹

27 Règlement (UE) 2021/1147 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds «Asile, migration et intégration», JO L 251, 15.7.2021, p. 1, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021R1147>, dernier accès le 6 septembre 2024.

28 Comme établi à l'article 8, paragraphe 6, du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

29 QAH du REM 2024.3, lancée en février 2024, fournit une cartographie initiale qui éclaire cette recherche. Pour plus d'informations, voir https://home-affairs.ec.europa.eu/document/download/2151b38f-d96a-4676-ac2d-baf807861715_en (en anglais).

30 Les stratégies adoptées avant 2018 mais toujours en vigueur ont également été conservées. Les stratégies adoptées après 2018 mais considérées comme obsolètes par les PCN n'ont pas été prises en compte.

31 La législation programmatique a été incluse dès lors que son champ d'application et ses objectifs étaient suffisamment larges. Les plans d'action et les notes d'orientation ont été inclus dès lors qu'ils comprenaient des éléments stratégiques et/ou programmatiques à moyen et long terme et ne se limitaient pas à des plans opérationnels/de mise en œuvre. Les stratégies couvrant plus que la migration et l'asile ont été incluses à condition qu'au moins une des six catégories de migration et d'asile soit largement représentée dans le document.

32 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, SE, SI, SK.

33 GE, UA, RS.

34 Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud.

35 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SI, SK.

36 AT, BG, CZ, EE, FR, IT, LT, PL, PT, SI, SK.

37 BE, CY, DE, EL, ES, FI, HR, IE, LU, LV.

38 Bien que la stratégie migratoire des Pays-Bas soit toujours en vigueur, elle ne reflète pas la situation actuelle ni les positions politiques actuelles.

39 HU, MT, SE.

La Hongrie, par exemple, a déclaré que sa dernière stratégie migratoire, adoptée en 2013, ne reflétait pas les circonstances et les positions actuelles. En novembre 2024, deux pays⁴⁰ ont indiqué que leur stratégie migratoire globale était en cours d'élaboration. La Croatie, par exemple, a mentionné qu'un plan national en matière de migration était en cours d'élaboration dans le cadre de sa stratégie de revitalisation démographique.

Les informations fournies par les pays membres du REM reflètent la diversité des approches nationales en matière de stratégies migratoires. Si l'on examine la formulation des stratégies, par exemple leur base juridique, la plupart des pays disposent de documents d'orientation non contraignants, sous la forme de notes d'orientation, de plans d'action, de lignes directrices ou de stratégies. Toutefois, la France, l'Italie et l'Espagne ont explicitement cité la législation nationale comme principal document définissant les objectifs et priorités pluriannuels dans les domaines de l'asile et de la migration. La France définit sa stratégie et ses priorités dans le cadre de diverses lois sur les migrations. Chaque loi sur les migrations s'inscrit dans le cadre de la loi de finances, qui alloue les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie. La stratégie en matière d'immigration, d'asile et d'intégration est présentée chaque année en annexe au projet de loi de finances. Dans d'autres cas, les stratégies migratoires globales et sectorielles sont parfois intégrées dans des cadres stratégiques plus larges.

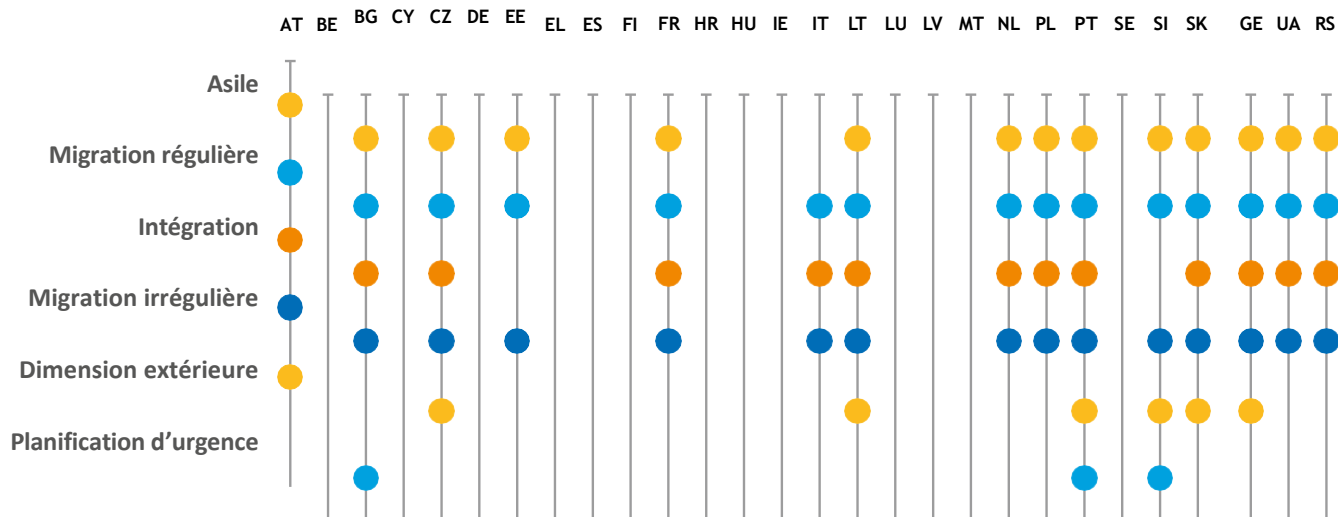
Le plan de développement de la sécurité intérieure 2020 - 2030 de l'Estonie, par exemple, comprend des éléments tels que la politique frontalière, la citoyenneté, l'asile, la migration régulière, la migration irrégulière et la politique de retour.

La durée des stratégies globales et sectorielles varie considérablement entre les pays membres et observateurs du REM, mais également au sein d'un même pays. Les documents communiqués comprennent des stratégies à durée indéterminée, s'étendant sur plus d'une décennie ou couvrant des périodes variables allant de deux à neuf ans (voir l'annexe pour un aperçu).

Sur la base des réponses fournies par les pays membres et observateurs du REM, les schémas ci-dessous donnent un aperçu des domaines politiques couverts par des stratégies globales, des stratégies sectorielles ou l'un ou l'autre type de stratégie selon le pays (voir schémas 1, 2 et 3, respectivement). Les domaines politiques sont classés dans les catégories suivantes : 1) asile ; 2) migration régulière ; 3) intégration ; 4) migration irrégulière ; 5) dimension extérieure ; et 6) plans d'urgence.⁴¹

Comme le montre le schéma 1, les secteurs les plus couverts par les stratégies globales des pays membres du REM sont la migration irrégulière et la migration régulière (12 pays), suivis par l'asile (11 pays) et l'intégration (10 pays). Les domaines les moins couverts sont la dimension extérieure (six pays) et la planification d'urgence (trois pays).

Schéma 1. Stratégies migratoires globales des pays membres et observateurs du REM par domaine politique couvert



En ce qui concerne les stratégies sectorielles des pays membres du REM, le schéma 2 montre que la migration irrégulière est le domaine le plus couvert par les politiques migratoires (16 pays), suivi de l'intégration (15 pays) et de la migration régulière (11 pays). En ce qui concerne plus particulièrement la migration irrégulière, il convient de noter que 15 pays⁴² ont déclaré disposer d'une stratégie de gestion européenne intégrée des frontières, ce qui est une exigence du droit de l'Union européenne en vertu de l'article 8, paragraphe 6, du règlement (UE) 2019/1896 (règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes).⁴³

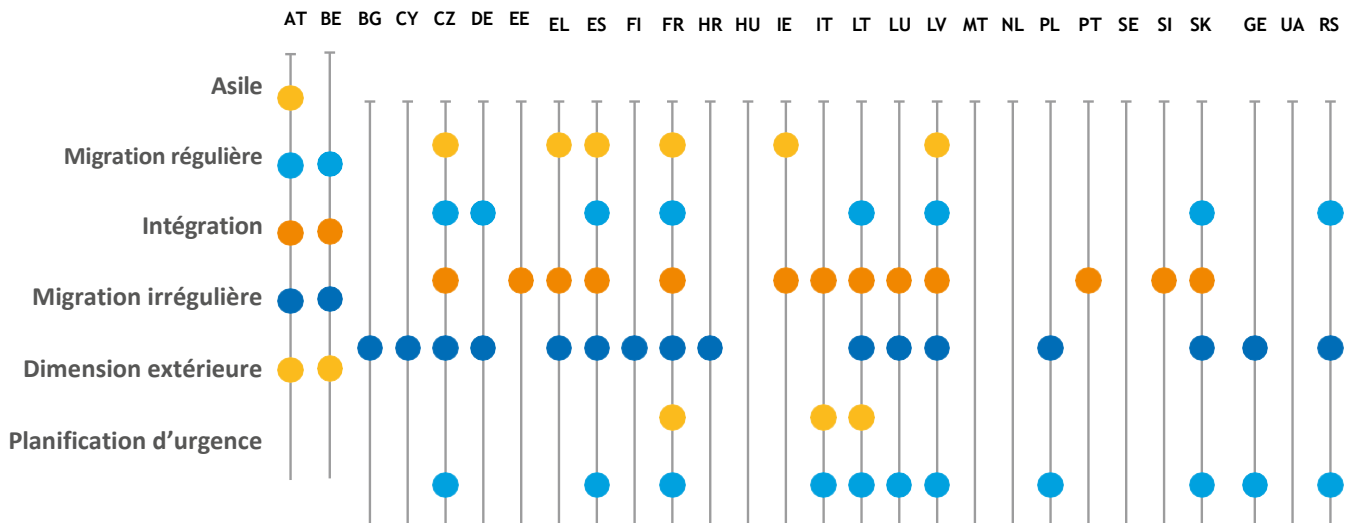
40 CY, HR.

41 Les pays ayant répondu ont directement classé leurs stratégies dans les domaines politiques pertinents.

42 AT, BG, CY, CZ, DE, EL, ES, FI, FR, HR, LT, LU, LV, PL, SK.

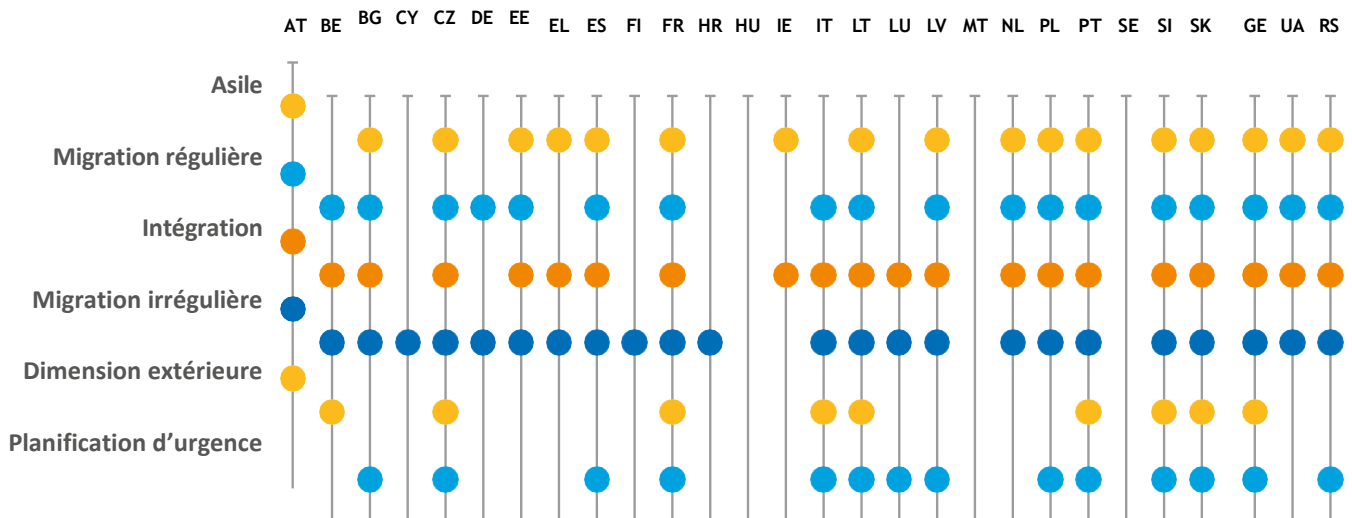
43 Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32019R1896>, dernier accès le 21 novembre 2024. L'Irlande ne participe pas.

Schéma 2. Stratégies migratoires sectorielles des pays membres et observateurs du REM par domaine politique



Dans l'ensemble, comme le montre le schéma 3 (infographie), les domaines les plus couverts par tous les types de stratégies des pays membres du REM sont la migration irrégulière (21 pays), suivie de l'intégration (18 pays), la migration régulière (16 pays), l'asile (15 pays), la planification d'urgence (12 pays) et la dimension extérieure (9 pays).

Schéma 3. Aperçu de toutes les stratégies migratoires des pays membres et observateurs du REM par domaine politique couvert



Parmi les pays observateurs du REM⁴⁴ qui ont répondu à cette question, les trois ont déclaré disposer de stratégies migratoires globales, tandis que la Géorgie et la Serbie ont aussi fourni des informations sur plusieurs stratégies sectorielles. Le domaine politique le plus fréquemment couvert était la migration irrégulière, abordée par la Géorgie et la Serbie dans leurs stratégies globales et sectorielles. Dans l'ensemble, les trois pays ont déclaré disposer d'au moins une stratégie globale ou sectorielle couvrant l'asile, la migration régulière, l'intégration et la migration irrégulière. La Géorgie et la Serbie ont toutes deux une stratégie de gestion intégrée des frontières.

Les pays de l'OCDE non membres de l'UE qui ont fixé des objectifs chiffrés en matière de migration, l'Australie et le

Canada en particulier, établissent généralement ces objectifs sur la base d'un document d'orientation définissant les objectifs. L'Australie sollicite des contributions dans le cadre d'une consultation publique sur la base d'un document de discussion qui inclut une présentation des objectifs des différents volets du programme de migration. À partir de 2025, l'Australie prévoit de passer à un cycle de planification quadriennal. Le Canada est passé d'un objectif annuel à un objectif triennal en 2017, couvrant différentes sous-catégories de migration sur la base de consultations avec des organismes infranationaux. Les objectifs sont accompagnés de documents d'orientation.⁴⁵ D'autres pays de l'OCDE non membres de l'UE, tels que le Japon et la Corée (présentés dans les encadrés 1 et 2), ainsi que le Chili,⁴⁶ ont des plans fondamentaux qui ne précisent pas d'objectifs et sont davantage axés sur des orientations politiques générales.

44 GE, UA, RS.

45 For an example of targets, see: Australian Government, Migration Program planning levels, <https://immi.homeaffairs.gov.au/what-we-do/migration-program-planning-levels>, last accessed on 30 January 2025; for an example of accompanying documents, see Australian Government, Planning Australia's 2024-25 permanent Migration Program, <https://www.homeaffairs.gov.au/how-to-engage-us-subsite/files/2024-25-permanent-migration-program.pdf>, last accessed on 30 January 2025.

46 Gobierno de Chile, Política Nacional de Migración y Extranjería, <https://serviciomigraciones.cl/politica-nacional-de-migracion/>, last accessed on 31 January, 2025.

Encadré 1. Les plans fondamentaux sur l'immigration au Japon⁴⁷

Suite au premier afflux important d'étrangers au Japon dans les années 1980, le ministère japonais de la Justice a mis en place une table ronde sur la politique de contrôle de l'immigration, qui a élaboré un plan fondamental pour le contrôle de l'immigration en juin 1992.

Ce plan visait également à soutenir la mise en œuvre d'une réforme majeure de la législation sur les migrations, qui a eu lieu en 1990. Le plan fondamental quinquennal devait servir de ligne directrice pour la gestion à moyen et long terme des migrations et du séjour des étrangers. Le ministère de la Justice a publié six éditions du plan fondamental (1992, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2019).

Toutes les évolutions de la politique migratoire japonaise sont annoncées dans les plans fondamentaux. Par exemple, le quatrième plan fondamental de 2010 a introduit le système de points pour les professionnels hautement qualifiés. Les révisions des différents canaux de migration figurent également dans les plans. Les plans fondamentaux révèlent l'évolution de la politique migratoire, qui est passée d'une approche axée sur la « fluidité des échanges de personnel » et la lutte contre les « travailleurs étrangers illégaux » à une préoccupation pour le vieillissement de la population et la nécessité d'accueillir davantage d'étrangers. Par exemple, le troisième plan fondamental, en 2005, a souligné le besoin de personnel soignant étranger, ce qui a conduit à la création de voies d'accès pour les infirmiers et les aides-soignants dans les accords de partenariat économique avec les pays d'origine (Philippines, Indonésie et Vietnam). Le cinquième plan fondamental, en 2015, a souligné la nécessité d'une « meilleure acceptation des étrangers compte tenu de la baisse du taux de natalité et du vieillissement de la population ». Les plans n'ont pas fixé d'objectifs chiffrés en matière de migration, qui sont annoncés séparément en référence à des filières spécifiques, mais ils clarifient les objectifs généraux. Les plans annoncent des objectifs institutionnels et des changements de mandat, et identifient les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des plans précédents. Les tables rondes organisées pour l'élaboration des plans fondamentaux sont un mécanisme important qui permet au ministère de la Justice de coordonner le débat sur les réformes de la politique migratoire entre les acteurs concernés. En plus du plan, l'Agence des services d'immigration compile une fois par an un rapport détaillant la

politique en matière de migration et d'asile. Dans certains de ces pays, le ministère de l'Intérieur associe d'autres ministères et organes gouvernementaux, ainsi que les acteurs concernés.⁴⁹ Aux Pays-Bas, le ministère de l'Asile et des Migrations est principalement chargé de superviser et d'élaborer la stratégie migratoire. En Slovaquie et en Slovaquie, plusieurs ministères participent à l'élaboration de la stratégie, en fonction de leur domaine de compétence (par exemple, le travail et les affaires sociales, les affaires étrangères, l'administration publique, l'éducation et la santé).

Dans trois pays membres du REM,⁵⁰ des stratégies globales ont été élaborées dans le cadre d'accords interinstitutionnels réunissant des organes gouvernementaux et d'autres acteurs concernés. La stratégie nationale globale de la Bulgarie en matière de migration⁵¹ a été élaborée par le Conseil national sur la migration, les frontières, l'asile et l'intégration (NCMBAI). Le NCMBAI est composé de hauts fonctionnaires issus de différentes branches du gouvernement bulgare et peut inviter des représentants de la société civile et d'organisations internationales à participer, sans toutefois leur accorder de pouvoir décisionnel. En Autriche, les grandes lignes de la politique migratoire globale du pays ont été définies par le Conseil sur les migrations pour l'Autriche, un organe indépendant qui regroupe différents acteurs.

Dans l'ensemble, quel que soit l'organe gouvernemental national compétent, neuf pays membres du REM⁵² ont fait état de la participation des parties prenantes concernées à la définition des objectifs de leurs stratégies globales. Il s'agit notamment des autorités locale⁵³, du secteur privé⁵⁴, de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG)⁵⁵, des organisations internationales⁵⁶, des universitaires et des experts indépendants⁵⁷ ainsi que des personnes ayant une expérience directe de la question (par exemple, les bénéficiaires d'une protection internationale et les associations de diasporas).⁵⁸

Parmi les pays observateurs du REM, la Géorgie a souligné le rôle important joué par la Commission nationale de migration (SCMI), un organe consultatif interministériel présidé par le ministère de la Justice et soutenu par l'UE, dans l'élaboration de sa stratégie nationale. Le groupe de travail le plus important (et le plus flexible) de la Commission européenne, le Laboratoire sur les migrations, s'est réuni régulièrement pour élaborer la stratégie. Il était composé de cadres intermédiaires issus de neuf ministères nationaux différents, d'organisations internationales (délégation de l'UE, OIM, ICMPD et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), d'ONG actives dans ce domaine, du Bureau du défenseur public et d'experts universitaires. En ce qui concerne sa stratégie globale, la Serbie a fait état du rôle de premier plan joué par le Commissariat aux réfugiés et aux migrations, ainsi que de la participation d'organisations de la société civile à certains des groupes de travail qui les concernent. En Ukraine, le Service national des migrations, chargé de la stratégie nationale globale sous la supervision du ministère de l'Intérieur, a mis en place un groupe de travail informel en collaboration avec l'OIM Ukraine afin de consulter un certain nombre d'experts universitaires, la société civile et des experts internationaux lors des premières phases de l'élaboration de la stratégie.

3.2. Institutions responsables de l'élaboration des stratégies migratoires et des processus de consultation

Les stratégies globales sont élaborées par divers organes publics dans les pays membres du REM. Parmi les pays qui ont rendu compte de cet aspect, le ministère de l'Intérieur est le plus souvent l'acteur gouvernemental chargé de superviser et d'élaborer les stratégies migratoires globales (huit pays),⁴⁸ parce que c'est le ministère le plus souvent chargé de la

47 OCDE (2024), Recrutement de travailleurs immigrés : Japon 2024, Recrutement de travailleurs immigrés, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0e5a10e3-en> (en anglais), dernier accès le 27 janvier 2025. Voir également, ministère de la Justice, Plan fondamental, <https://www.moj.go.jp/isa/content/930002141.pdf> (en anglais), dernier accès le 27 janvier 2025.

48 CZ, EE, FR, IT, LT, PL, SI, SK.

49 CZ, LT, PL.

50 AT, BG, PT.

51 Stratégie nationale sur les migrations de la Bulgarie pour la période 2021-2025.

52 AT, BG, CZ, EE, LT, PL, PT, SI, SK.

53 AT, CZ, LT, PL, PT, SK.

54 AT, EE, LT, PL, SI.

55 AT, BG, EE, LT, PL, PT, SI, SK.

56 AT, BG, LT, PL, SK.

57 AT, PL, SK.

58 AT, PT.

En ce qui concerne les stratégies sectorielles, 13 pays ont signalé la participation de plusieurs autres ministères et organismes à la phase d'élaboration.⁵⁹ La stratégie belge en matière de migration et de développement⁶⁰ relève de la compétence du ministre de la Coopération au développement (en collaboration avec l'agence belge de développement, Enabel). En Italie, le ministère du Travail et des Politiques sociales est fortement impliqué dans la définition des stratégies liées à la migration dans ce domaine, comme le montrent le document de programmation intégrée du ministère sur le travail, l'intégration et l'inclusion pour 2021-2027 et les actions soutenues par le FAMI. En France, sous l'égide de la Direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur, deux comités interministériels se sont réunis en 2018 et 2019 pour élaborer le plan national d'intégration. Au Luxembourg, le Plan d'action national d'intégration a été élaboré par l'Office national de l'accueil (ONA), en coopération avec le Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel, sous la coordination du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA).⁶¹ Les gardes-frontières finlandais sont chargés de coordonner l'élaboration de la stratégie nationale et européenne de gestion intégrée des frontières de la Finlande. Ils dirigent un groupe de travail créé à cette fin, qui comprend le ministère de l'Intérieur (plusieurs départements), le ministère des Affaires étrangères, les douanes, la direction de la police nationale, les services de sécurité et de renseignement finlandais et le service finlandais de l'immigration. En outre, le Médiateur contre les discriminations et Frontex ont un rôle d'observateur au sein du groupe de travail.

Sept pays membres du REM⁶² ont souligné que d'autres acteurs concernés avaient été consultés et/ou avaient contribué à la définition de leurs stratégies sectorielles. Il s'agissait notamment d'autres niveaux de gouvernement (par exemple, les structures régionales,⁶³ du secteur privé,⁶⁴ de la société civile et des ONG,⁶⁵ d'organisations internationales,⁶⁶ d'universitaires et d'experts indépendants⁶⁷ ainsi que de personnes ayant une expérience directe de la question (par exemple, les bénéficiaires d'une protection internationale et les associations de diasporas).⁶⁸ Plusieurs pays membres du REM⁶⁹ ont lancé des consultations publiques sur leurs stratégies, notamment la Grèce sur sa stratégie sectorielle d'intégration, la Lettonie sur son plan de travail avec la diaspora pour 2024-2026 et la Pologne sur sa nouvelle stratégie migratoire. Parmi les pays observateurs du REM, la Géorgie a fait état du recours à des consultations publiques pour élaborer sa stratégie migratoire.

Encadré 2. Les plans fondamentaux quinquennaux en Corée⁷⁰

La coordination de la politique moderne de migration professionnelle en Corée remonte à la loi de 2007 sur le traitement des étrangers en Corée, qui a été le premier document à coordonner la politique migratoire. Depuis lors, la coordination de la politique migratoire est assurée par le Cabinet, qui administre la Commission de la

politique d'immigration. Le ministère chef de file (administrateur adjoint) est le ministère de la Justice. La Commission élabore tous les cinq ans le Plan fondamental pour la politique d'immigration. Ce plan couvre la gestion des contrôles aux frontières, la nationalité et l'intégration sociale, et est révisé tous les cinq ans en consultation avec les responsables des organismes administratifs nationaux concernés. Des plans d'action individuels, généralement annuels, sont établis par différents ministères afin d'atteindre les objectifs convenus dans le Plan fondamental. Le plan ne fixe pas d'objectifs chiffrés en matière de migration, mais ceux-ci peuvent être fixés dans les plans d'action.

3.3. Principaux objectifs des stratégies migratoires nationales

Les stratégies migratoires présentées dans cette note de synthèse varient considérablement en termes de portée et d'objectifs. Dans une large mesure, ces différences reflètent le type de stratégie (globale ou sectorielle), ainsi que sa nature (stratégie s'apparentant à une déclaration politique ou à un document opérationnel) ou sa durée.

Les stratégies migratoires globales ont généralement des objectifs larges et ambitieux qui relient les questions de migration et d'asile à des considérations relatives au marché du travail, à l'économie, aux changements sociétaux et démographiques ou à des considérations géopolitiques. Par exemple, l'objectif principal de la stratégie migratoire globale de l'Autriche est de garantir que la manière de gérer la migration soit acceptée par la société autrichienne et qui contribue au bien commun et à la sécurité du pays, en tenant compte du système politique, de la démographie, du marché du travail et de l'économie de l'Autriche, ainsi que de ses systèmes éducatif, sanitaire, social et sécuritaire. Dans sa stratégie globale de sécurité intérieure, qui couvre d'autres aspects que la migration, l'Estonie définit comme objectif de garantir un cadre de vie stable où les personnes se sentent protégées et où leur sécurité est assurée. En matière de migration, ces objectifs impliquent une protection renforcée des frontières extérieures de l'Estonie et la garantie que la politique migratoire réponde aux besoins de développement du pays.

Certains pays induisent une combinaison d'objectifs larges et spécifiques dans leurs stratégies globales. La politique bulgare vise à élaborer une politique migratoire nationale durable qui garantisse une gestion efficace des frontières et des migrations, aligne la migration professionnelle sur les besoins du marché, garantisse les droits des personnes demandant une protection internationale et renforce la coopération européenne et internationale. À cette fin, la stratégie définit des objectifs tels que la gestion de la migration légale, l'amélioration des processus de retour des migrants en situation irrégulière et la contribution au régime d'asile européen commun.

59 BE, CY, CZ, EL, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, SK.

60 Note stratégique sur la migration en tant que levier de développement.

61 Le PAN Intégration a été initialement élaboré en coopération avec le Comité interministériel pour l'intégration (CII), qui a été remplacé par le Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel le 1er janvier 2024 à la suite de la mise en œuvre de la loi du 23 août 2023 sur le vivre-ensemble interculturel, sous la coordination du ministère des Affaires étrangères et européennes. À la suite des élections générales de 2023, le ministère responsable de l'Office national de l'accueil est passé du ministère des Affaires étrangères et européennes au ministère de la Famille, de la Solidarité, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

62 BE, CY, CZ, EL, IE, IT, LV.

63 BE, CZ, LV.

64 BE, LV.

65 BE, IE, IT, LV.

66 AT, CY.

67 AT, IE, SK.

68 IE.

69 EL, LV, PL.

70 OCDE (2019), Recrutement de travailleurs immigrés : Corée 2019, Recrutement de travailleurs immigrés, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264307872-en> (en anglais), dernier accès le 27 janvier 2025.

71 Internal Security Development Plan 2020–2030 (ISDP).

Dans son Agenda intégral pour les migrations 2018, les Pays-Bas ont identifié six axes d'action : prévenir la migration irrégulière ; renforcer l'accueil des demandeurs d'asile dans la région ; créer un système d'asile solide ; réduire l'illégalité et augmenter les retours ; favoriser la migration légale ; et stimuler l'intégration. Chacun de ces axes comprend à son tour des objectifs plus spécifiques et opérationnels. Par exemple, le pilier « asile » comprend des mesures relatives aux pays tiers sûrs ou à la prévention et à la dissuasion des mouvements secondaires des demandeurs d'asile. L'objectif principal des lignes directrices de la politique migratoire lituanienne est de définir les objectifs, les principes et les orientations clés de la politique migratoire du pays. Ces actions visent à garantir la gestion des flux migratoires en fonction des besoins nationaux, tels que les besoins du marché du travail et la promotion du développement national sur le plan social et économique. La stratégie comprend également des objectifs plus spécifiques, tels que réduire l'émigration et accroître le retour des citoyens lituaniens, attirer la migration professionnelle pour répondre aux besoins du pays et faciliter l'intégration des étrangers.

Les stratégies sectorielles ont tendance à être plus spécifiques et opérationnelles. Par exemple, la stratégie nationale de la Grèce pour l'intégration sociale des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale a identifié quatre piliers différents et des objectifs associés : 1) promouvoir la préintégration des demandeurs d'asile afin de faciliter la transition des adultes vers la vie professionnelle et des mineurs de l'éducation non formelle vers l'éducation formelle, sans discrimination ; 2) promouvoir l'inclusion sociale des bénéficiaires d'une protection internationale en facilitant leur accès au marché du travail ; 3) prévenir et assurer une protection efficace contre toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus en renforçant les mécanismes de signalement ; et 4) suivre le processus d'intégration à l'aide d'indicateurs communément acceptés et comparables. Le plan régional d'urgence de l'Espagne, élaboré et approuvé en 2021 pour faire face à l'afflux de migrants via le détroit de Gibraltar, vise à mettre en place un système de coordination et de réponse globale impliquant les forces de l'ordre et des organisations de la société civile telles que la Croix-Rouge.

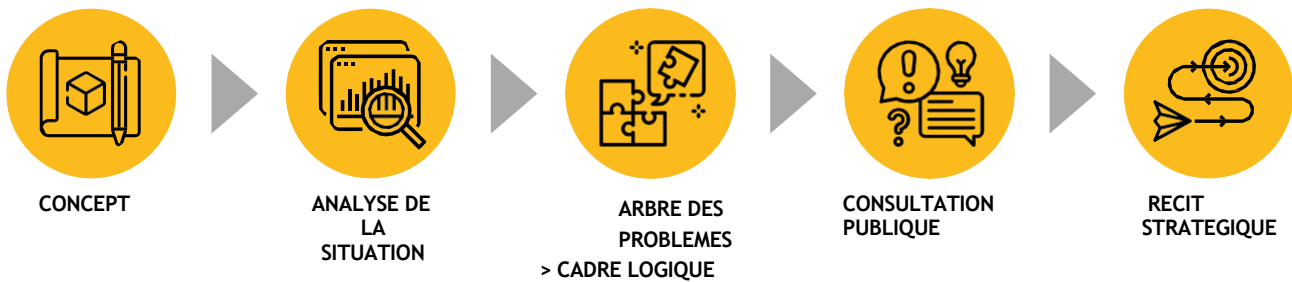
Les lignes directrices sectorielles de l'Italie en matière de migration et de développement énumèrent les objectifs suivants : améliorer la gouvernance des migrations avec les pays partenaires ; renforcer la contribution des migrations régulières au développement des pays partenaires ; intégrer la migration en tant que question transversale dans les politiques et activités de coopération au développement ; garantir l'assistance et la protection des personnes vulnérables ; et promouvoir un discours responsable et éclairé sur la migration.

Encadré 3. Stratégie sectorielle de l'Irlande en matière d'accueil et d'hébergement des demandeurs de protection internationale : objectifs et processus de consultation

La stratégie sectorielle de l'Irlande en matière d'accueil⁷² fournit un exemple sur la manière dont les différents acteurs contribuent à l'élaboration de la stratégie. Cette stratégie vise à mettre en place un nouveau modèle d'hébergement des demandeurs de protection internationale, en s'éloignant des prestataires privés pour se tourner vers un noyau d'hébergements publics. Elle poursuit les objectifs suivants : intégration dès le premier jour (autonomie) ; protection et promotion des droits de l'homme ; standard élevé des services fournis ; et promotion de l'engagement avec les communautés. L'élaboration de la stratégie a fait suite à une série de révisions de la politique d'hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale, à commencer par le groupe de travail sur le processus de protection, y compris la prise en charge directe et l'aide aux demandeurs d'asile, qui a procédé à la première révision indépendante et globale du système d'accueil depuis sa mise en place. Une série de révisions ont ensuite été menées à partir de 2019. Divers acteurs ont été associés à ce processus : des universitaires, des fonctionnaires, des ONG, des organisations internationales, des personnes ayant une expérience directe du processus de protection internationale et un juge qui avait présidé un précédent groupe de travail sur le sujet. La nouvelle stratégie globale en matière d'hébergement s'appuie sur une révision du précédent livre blanc sur la suppression de la fourniture directe.

Les pays observateurs du REM, à savoir la Géorgie, l'Ukraine et la Serbie, ont tous fourni des informations sur leurs objectifs en matière de migration. La stratégie de la Géorgie identifie sept priorités sectorielles et leurs objectifs respectifs, allant du développement d'un système de gestion des migrations à la facilitation de la réintégration durable des migrants de retour, en passant par le développement d'un système de protection internationale et le renforcement de l'intégration des étrangers résidant en Géorgie. Pour définir ses objectifs et ses priorités, la Géorgie a indiqué avoir suivi un processus comprenant : une analyse de la situation afin d'identifier les priorités sectorielles ; un cadre logique (logframe) de la stratégie basé sur une méthodologie d'« analyse arborescente des problèmes » ; la définition de la vision, des buts, des objectifs et des indicateurs de résultats de la stratégie sur la base du cadre logique et des discussions menées lors des réunions du Laboratoire sur les migrations ; et la rédaction du texte de la stratégie sur la base de consultations avec la société civile et les organisations internationales (voir figure 4).

Schéma 4. Méthodologie utilisée par le gouvernement géorgien pour définir les objectifs et les priorités de sa stratégie migratoire globale



Dans le cas de l'Ukraine, la stratégie globale a identifié 15 objectifs différents, notamment la réduction des effets négatifs de l'émigration de l'Ukraine et l'augmentation de son impact positif ; la facilitation du retour et de la réintégration des citoyens ukrainiens dans la société ukrainienne ; la protection des droits et intérêts des citoyens ukrainiens forcés de fuir leur domicile en raison de l'invasion russe ; et l'assurance de l'intégration des étrangers et des personnes apatrides résidant légalement en Ukraine. La Serbie a identifié trois objectifs stratégiques, notamment : la coordination de la collecte et de l'échange de données ; l'élaboration et la mise en œuvre complètes de politiques sectorielles ; et la protection des droits des migrants.

3.4. Liens avec d'autres stratégies

Dix-huit pays membres du REM⁷³ ont souligné les liens entre leurs stratégies migratoires globales et sectorielles et d'autres documents stratégiques. Quinze pays⁷⁴ ont signalé des liens avec des stratégies nationales, liées soit à des domaines connexes liés à la migration⁷⁵ ou à des domaines de politique différents.⁷⁶ Certains ont également fait référence à des liens avec des documents stratégiques au niveau de l'UE⁷⁷ ou internationaux.⁷⁸

À titre d'exemple de liens nationaux, l'Estonie a souligné le lien entre sa stratégie globale de sécurité intérieure et plusieurs autres politiques : 1) l'Estonie 2035, qui vise à développer des politiques de migration et d'intégration intelligentes et équilibrées, en tenant compte des besoins du marché du travail et de la société ; 2) le Plan de développement du bien-être 2023-2030, qui comprend un objectif visant à renforcer le système de protection sociale et à soutenir l'intégration des immigrants ; et 3) la Stratégie pour une Estonie cohésive 2021-2030, qui aspire à faire de l'Estonie une société plus cohésive et inclusive dans la prochaine décennie, en mettant l'accent sur la promotion de l'adaptation et de l'intégration.

En ce qui concerne les liens avec les documents stratégiques européens et internationaux, la Grèce a souligné que sa stratégie sectorielle pour l'intégration sociale des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale était basée sur le Plan d'action de l'UE sur l'intégration et l'inclusion 2021-2027, en adoptant ainsi les recommandations pertinentes de la Commission européenne concernant l'intégration sociale (par exemple, l'accent

mis sur les actions précoces et la promotion de la préintégration pour ceux présentant un profil de réfugié). Dans cette même stratégie, la Grèce a pris en compte les recommandations formulées par l'OCDE et l'ICMPD. L'Italie, quant à elle, a souligné l'alignement de ses Directives sur le nexus migration-développement avec l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, et les principes et critères élaborés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Les pays observateurs du REM⁷⁹ ont également noté l'alignement de leurs stratégies migratoires nationales avec des stratégies internes⁸⁰ et internationales.⁸¹ La Géorgie a signalé que sa Stratégie de migration 2021-2030 était liée à la Stratégie de développement de la Géorgie – Vision 2030, une stratégie nationale multisectorielle visant à garantir une croissance économique durable et inclusive en Géorgie.

3.5. Mise en œuvre des stratégies migratoires nationales

Les stratégies migratoires nationales sont mises en œuvre différemment par les pays membres du REM, selon le type de stratégie, les institutions responsables de sa supervision et le domaine politique. Dix-sept pays⁸² ont fourni des informations sur leur processus de mise en œuvre interne.

Selon le contexte, la mise en œuvre des stratégies de migration est parfois confiée au même organisme qui l'a élaborée,⁸³ ou à un collectif de différents ministères et organismes,⁸⁴ selon l'aspect de la stratégie qui relève de leur compétence. Dans le cas de la politique d'intégration en France, la mise en œuvre est organisée au niveau national et régional, avec la participation des préfets départementaux et régionaux, en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la politique d'intégration au niveau local, y compris la société civile et le secteur privé. De même, dans le cas des Directives italiennes sur la migration et le développement, la stratégie est mise en œuvre en coopération avec des organisations internationales et des ONG de développement.

⁷³ AT, BG, CY, CZ, EE, EL, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SI, SK.

⁷⁴ AT, BG, CZ, EE, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SI, SK.

⁷⁵ BG, CZ, EE, FR, IE, IT, LT, LU, PL, PT, SI, SK.

⁷⁶ AT, CZ, EE, FR, IE, IT, LT, LV, PL, SI, SK.

⁷⁷ BG, CY, EE, EL, FI, IT, LT, NL, PT, SI.

⁷⁸ EE, EL, IT, LT, NL, PT.

⁷⁹ GE, UA, RS.

⁸⁰ GE.

⁸¹ GE, UA, RS.

⁸² BE, BG, CY, CZ, EE, EL, FR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SI, SK.

⁸³ BG, CZ, FI, IE, PL.

⁸⁴ BE, CY, EE, EL, LU, LT, LV, NL, PT, SK.

Les procédures de mise en œuvre varient considérablement selon le pays et/ou le domaine de la stratégie. Huit pays⁸⁵ utilisent des plans d'action annuels ou des plans de mise en œuvre pour les stratégies rapportées. En Slovaquie, la résolution gouvernementale approuvant les stratégies migratoires globales du pays a également confié à plusieurs ministères le développement de plans d'action individuels pour mettre en œuvre des sections spécifiques de la stratégie (y compris le ministère de l'Intérieur ; le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille ; le ministère de la Justice ; le bureau pour les Slovaques résidant à l'étranger ; et plus encore). Globalement, la mise en œuvre est coordonnée par le Comité directeur de la migration, de l'intégration et de l'inclusion des étrangers, présidé par le Directeur du Bureau de la migration du ministère de l'Intérieur de la Slovaquie. De même, en Lituanie, les ministères responsables de la mise en œuvre des directives de politique migratoire le font sur la base de plans d'action stratégiques individuels approuvés au niveau ministériel.

La France et le Luxembourg ont noté la mise en œuvre de leurs stratégies d'intégration sectorielles via des appels à projets et la désignation de fonds, tandis que les Pays-Bas et le Portugal ont signalé l'utilisation de divers moyens, notamment : des procédures législatives ; l'adaptation des instructions de travail internes des agences exécutives ; et/ou l'implication d'autres acteurs, tels que les autorités locales ou des partenaires internationaux. En se référant à la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle sur la migration et le développement, la Belgique a expliqué que les objectifs stratégiques étaient davantage décomposés en domaines prioritaires d'action future sur la migration et le développement, puis traduits en activités opérationnelles et résultats concrets pour les plans d'action par le ministère de la coopération au développement et d'autres acteurs.

Deux pays observateurs du REM ont indiqué qu'ils produisaient des plans d'action et de mise en œuvre annuels⁸⁶ ou bi-annuels⁸⁷, rédigés par l'institution gouvernementale principalement responsable de la stratégie et ensuite assignés aux organismes pertinents. Dans le cas de la Géorgie, ces plans étaient rédigés en consultation avec des organisations internationales et non gouvernementales.



4. COMMUNICATION ET DIFFUSION DES STRATÉGIES MIGRATOIRES NATIONALES

Six pays membres du REM⁸⁸ ont un plan de communication visant à diffuser leurs stratégies migratoires nationales – globales ou sectorielles – auprès des principaux acteurs clés. Parmi ceux-ci, seule la République tchèque a fait état d'une stratégie de communication indépendante (voir encadré 4). La stratégie migratoire globale de la Bulgarie fait référence au principe de transparence et à la sensibilisation de la société civile à l'importance de la stratégie nationale globale en matière de migration pour la prospérité et le développement du pays. En outre, les plans de communication du gouvernement prévoient l'utilisation de canaux institutionnels, ainsi que de médias, pour atteindre différents groupes cibles, notamment les demandeurs d'asile, les autres ressortissants de pays tiers, les étudiants, les réfugiés, etc. L'Irlande a fait état de l'utilisation stratégique de communiqués de presse, d'une conférence de presse et de la participation à plusieurs forums d'acteurs clés afin de faire connaître sa stratégie sectorielle en matière d'hébergement des demandeurs de protection internationale.

Encadré 4. La stratégie de communication de la République tchèque

Peu après la publication de la stratégie en matière de politique migratoire en 2015, le gouvernement de la République tchèque a publié la stratégie de communication de la République tchèque sur la migration. Une unité de communication dédiée a été créée peu après au sein du département de la politique d'asile et de migration. La stratégie de communication est un instrument transversal qui aborde tous les principes de la stratégie en matière de politique migratoire et vise à informer le public de manière objective sur le sujet de la migration. La stratégie de communication identifie les canaux, les outils et les activités à utiliser pour communiquer sur cette question.

Elle a été élaborée en étroite collaboration avec le Bureau du gouvernement et des représentants du ministère du Travail et des Affaires sociales et du ministère des Affaires étrangères. La stratégie de communication s'adresse aux praticiens et au grand public, y compris les étrangers vivant en République tchèque. Elle traite également de la communication destinée aux autres États membres de l'UE et aux institutions européennes concernées afin de les informer des positions politiques de la République tchèque en la matière. Les objectifs de la stratégie de communication sont mis en œuvre principalement par le biais des médias, notamment : diffusion de publicités dans les médias de service public et formats payants dans les médias commerciaux ; séminaires éducatifs avec la participation du public professionnel, des groupes d'intérêt et des représentants politiques ; séminaires pour les représentants des établissements d'enseignement ; et conférences régionales pour les représentants des administrations régionales et des autorités locales.

Sept autres pays membres du REM⁸⁹, bien qu'ils ne disposent pas d'une stratégie de communication formelle, ont décrit la manière dont les informations sur leurs stratégies migratoires sont diffusées et/ou mises à la disposition d'autres organismes gouvernementaux, des acteurs clés ou du grand public. La France a indiqué que les autorités locales participaient à la diffusion du plan national d'intégration de différentes manières, par exemple en organisant une semaine annuelle de l'intégration. Le Portugal a présenté son plan d'action global pour la migration lors d'une conférence de presse le 3 juin 2024. La Slovaquie n'a élaboré aucun plan de communication.

⁸⁵ BE, BG, FI, FR, HR, PL, LT, SK. Le plan de mise en œuvre de la Pologne est actuellement en cours d'élaboration.

⁸⁶ GE.

⁸⁷ RS.

⁸⁸ BG, CY, CZ, IE, LU, LV.

⁸⁹ EE, FR, IT, LT, PL, PT, SK.

Cependant, sa stratégie globale soulignait l'importance de communiquer sur la migration de manière véridique, exhaustive et équilibrée, avec un choix responsable de la langue, en utilisant correctement la terminologie et en s'appuyant sur des sources officiellement reconnues et vérifiées.

Au total, 14 pays membres du REM ont indiqué qu'au moins une de leurs stratégies (globale ou sectorielle) était disponible sur un site web institutionnel.⁹⁰

Parmi les pays observateurs du REM, seule la Géorgie a déclaré avoir mis en place un plan de communication lié à sa stratégie migratoire globale. Ce plan diffère de ceux des pays membres du REM, car il inclut dans ses groupes cibles des catégories de migrants supplémentaires au-delà des ressortissants de pays tiers, telles que les citoyens géorgiens résidant sur le territoire de la Géorgie et à l'étranger (y compris les représentants de la diaspora et les migrants qui sont retournés en Géorgie). La Géorgie a également publié sa stratégie globale sur son site web institutionnel.



5. SUIVI ET ÉVALUATION

5.1. Processus de suivi

Dix-huit pays membres du REM⁹¹ ont fait état de la manière dont ils surveillent et évaluent leurs stratégies migratoires, qu'elles soient globales ou sectorielles. Une fois encore, le processus varie en fonction de l'organisme gouvernemental responsable et du type de stratégie concernée.

Les institutions chargées de cette tâche vont des ministères individuels⁹² aux organismes interministériels,⁹³ en passant par les agences opérationnelles,⁹⁴ les organismes spécifiques de suivi/conseil,⁹⁵ et les groupes de travail et comités techniques.⁹⁶ Dans plusieurs cas, les stratégies sont suivies et évaluées par les mêmes autorités qui les ont élaborées (ou qui ont contribué à leur élaboration).⁹⁷

Aux Pays-Bas, le parlement néerlandais est principalement chargé de surveiller la stratégie nationale globale du pays, sur la base des rapports annuels fournis par le ministère de l'Asile et des Migrations. Au Portugal, l'Agence pour l'Intégration, les Migrations et l'Asile est chargée de surveiller toutes les stratégies migratoires par le biais d'un réseau de points focaux dans les différents secteurs gouvernementaux et organisations responsables de la mise en œuvre. En France, la mise en œuvre des recommandations des comités interministériels d'intégration de 2018 et 2019 est surveillée dans le cadre d'une réunion interministérielle annuelle avec les représentants locaux du gouvernement et les parties prenantes locales (la dernière réunion a eu lieu le 7 mai 2024). La mise en œuvre des plans d'action annuels est suivie par des comités de pilotage au niveau local, qui déterminent la stratégie la plus appropriée pour les régions et les départements. En Slovaquie, la résolution gouvernementale établissant la stratégie migratoire du pays exige également que les institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre (ministères) rendent compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre deux fois pendant la durée de la stratégie (2023-2026).

Parmi les pays membres du REM, les rapports d'évaluation sont l'outil de suivi le plus couramment utilisé.⁹⁸ Le Luxembourg et l'Estonie prévoient tous deux des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales, qui, en Estonie, doivent être réalisées par une entité indépendante. Outre les rapports, la France a indiqué utiliser plusieurs autres instruments, tels que des réunions interministérielles, des audits financiers et des baromètres de suivi.

Encadré 5. Suivi et évaluation en Bulgarie, en Lituanie et en Pologne

En Bulgarie, la mise en œuvre de la stratégie migratoire nationale globale est suivie par le NCMBAI, dans le cadre d'un processus qui comprend un mécanisme d'évaluation et d'ajustement. Le NCMBAI fournit une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie au cours de l'année écoulée dans son rapport annuel et propose des modifications sur la base d'une analyse des changements intervenus dans la situation économique, sociale et politique du pays et de l'UE, ainsi que des processus régionaux ou mondiaux qui ont une incidence directe sur les processus migratoires en Bulgarie. En Pologne, l'équipe interministérielle chargée des migrations, responsable de l'élaboration de la stratégie globale du pays, est chargée de suivre et d'évaluer en permanence les progrès de la mise en œuvre de la stratégie afin de procéder à un examen complet à mi-parcours de sa mise en œuvre d'ici à la fin de l'année 2027, en vue d'une éventuelle révision de la stratégie au cours du premier semestre 2028. Le plan de mise en œuvre comprendra également une évaluation de l'impact financier de la stratégie sur le budget de l'État. En Lituanie, le ministère de l'Intérieur collecte et synthétise les données et informations relatives au suivi des migrations provenant des institutions compétentes ; analyse les changements dans les processus migratoires en cours, ainsi que les problèmes et les conséquences négatives possibles ; et soumet au gouvernement, avant le 1er mai de chaque année, un rapport sur la mise en œuvre de la politique migratoire comprenant des recommandations pour des actions futures. Les organisations internationales et non gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre de la politique migratoire en coopération avec les institutions responsables peuvent également soumettre des informations pertinentes au ministère de l'Intérieur.

En ce qui concerne la méthodologie, quelques pays membres du REM⁹⁹ ont fourni des détails sur le nombre et la spécificité des indicateurs qu'ils utilisent pour le suivi. Par exemple, l'Estonie a déclaré disposer de 50 indicateurs pour surveiller sa stratégie globale en matière de sécurité intérieure, ainsi que ses objectifs et sous-objectifs. Ceux-ci comprennent des données sur : le contrôle des frontières (allant des sondages d'opinion publique sur la perception de l'efficacité des politiques en matière de sécurité des frontières

90 AT, BG, CZ, DE, EL, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, PL, PT, SK.

91 BE, BG, CY, CZ, EE, EL, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, SK.

92 CY, EE, EL, LT, LV, SK.

93 PL.

94 IT, PT.

95 BE, BG, CZ, IE, LU.

96 FR, HR.

97 BG, CY, CZ, EL, FR, HR, IT, LT, LU, PL, SK.

98 BG, EE, FR, HR, IE, IT, LT, SK.

99 EE, LU, LV.

aux données techniques sur la couverture de surveillance des frontières terrestres) ; et le retour (par exemple, le pourcentage d'étrangers retournés volontairement ou par la contrainte). De même, pour suivre son plan d'action sectoriel sur l'accueil des Ukrainiens,¹⁰⁰ la Lettonie produit un rapport contenant des informations détaillées sur l'utilisation des fonds, le nombre d'Ukrainiens enregistrés par divers prestataires de services et les ressources qu'ils utilisent. Au Luxembourg, le Comité interministériel à l'intégration (CII), coordonné par la division « Vivre ensemble » du MFSVA, suit le plan d'action national sur l'intégration (PAN Intégration) à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis conçus pour évaluer si les projets ont eu l'impact souhaité et atteint les objectifs fixés. Chypre a indiqué que la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle en matière de retour est régulièrement évaluée par des hauts fonctionnaires du département des migrations et par le commandant de l'unité de police des étrangers et de l'immigration. Les évaluations, qui se concentrent sur la nécessité d'adopter des mesures alternatives ou additionnelles, sont généralement menées dans le cadre réglementaire sur la base de statistiques relatives aux personnes éloignées dans le cadre de programmes d'aide au retour volontaire, collectées au fil du temps. Ce type de collecte de données facilite la diffusion d'informations pertinentes au public par le biais de communiqués de presse.

En ce qui concerne les pays observateurs du REM, la Géorgie, l'Ukraine et la Serbie ont tous fait état de l'existence de plans de suivi et d'évaluation. L'Ukraine a précisé que la mise en œuvre de sa stratégie globale était contrôlée deux fois par an, dans le cadre d'un processus impliquant la collecte de données sur l'avancement des activités, ainsi que la systématisation et l'évaluation des informations recueillies par rapport à l'objectif fixé. Les résultats sont communiqués aux organismes gouvernementaux afin de marquer les tâches comme terminées ou d'agir si certaines mesures sont signalées comme mal mises en œuvre ou pas mises en œuvre du tout.

Encadré 6. Système de suivi et d'évaluation de la Géorgie

La mise en œuvre de la stratégie globale de la Géorgie en matière de migration et des plans d'action connexes fait l'objet d'un suivi régulier grâce à une plateforme électronique gérée par le secrétariat du SCMI. Les organismes chargés de la mise en

œuvre sont tenus de rendre compte chaque trimestre de l'avancement des activités, en utilisant les indicateurs de résultats définis dans le cadre logique de la stratégie. Sur la base de ces rapports, le SCMI prépare un rapport de suivi annuel assorti de recommandations, qui est diffusé aux membres et soumis au gouvernement. La stratégie doit être évaluée en deux étapes : 1) une évaluation intermédiaire, prévue pour le premier semestre 2026 et basée sur les données liées au cadre logique de la stratégie ; et 2) une évaluation finale, qui aura lieu à la fin du cycle politique, mais au plus tard au premier semestre 2031.

5.2. Processus de révision de la stratégie

Quatorze pays membres du REM¹⁰¹ ont déclaré avoir mis à jour et/ou disposer d'un mécanisme permettant de mettre à jour leurs stratégies (globales ou sectorielles). Parmi ceux-ci, Chypre, l'Estonie, la France, la Lituanie et le Luxembourg ont directement lié le mécanisme de mise à jour aux processus de suivi et d'évaluation. Chypre, par exemple, actualiserait sa stratégie en cas de baisse du nombre de retours volontaires. Le Portugal a indiqué que l'une de ses stratégies globales (le Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations) était en cours de révision, selon une méthodologie consultative impliquant diverses parties prenantes aux niveaux politique, technique/opérationnel et de la société civile. Certains pays ont indiqué que leurs stratégies migratoires pourraient être adaptées en fonction de l'évolution des circonstances internes et externes,¹⁰² ou afin d'assurer leur alignement avec d'autres documents stratégiques,¹⁰³ tandis que la Slovaquie a indiqué que sa stratégie pourrait être mise à jour à l'expiration de la précédente. En Pologne, le gouvernement prévoit de procéder à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie au cours du second semestre 2027, en vue de la modifier éventuellement au cours du premier semestre 2028.

Parmi les pays observateurs du REM, tous ont déclaré avoir mis en place un processus de mise à jour de la stratégie lorsque cela s'avère nécessaire. La Géorgie a spécifiquement lié la mise à jour de la stratégie au processus d'évaluation.

! 6. DÉFIS ET BONNES PRATIQUES

6.1. Défis liés à l'élaboration de stratégies

Sept pays membres du REM¹⁰⁴ ont fait état de difficultés liées à l'élaboration de leurs stratégies migratoires nationales.

La France a souligné la participation limitée des migrants – y compris ceux qui viennent de signer le contrat d'intégration et les réfugiés – à l'élaboration des politiques qui les concernent. L'Irlande et la Slovaquie ont fait part de préoccupations similaires, telles que la difficulté à hiérarchiser et à concilier les commentaires reçus des différentes parties prenantes lors des consultations préalables à la finalisation de

leur stratégie. De même, le Portugal a reconnu que la coordination entre les gouvernements et les parties prenantes restait un défi.

La Lituanie a estimé qu'il était difficile de garantir la pertinence et l'efficacité de la stratégie migratoire compte tenu des récents changements géopolitiques en Ukraine et en Biélorussie, qui ont considérablement affecté la situation migratoire du pays.

La Slovaquie a fait remarquer que les ressources financières avaient eu un impact négatif sur la participation de certains ministères et sur la qualité de la coordination interministérielle dans l'élaboration de la stratégie.

100 Plan d'action pour fournir de l'aide aux civils ukrainiens en Lettonie pour l'année 2024.

101 AT, CY, EE, EL, FI, FR, LT, LU, LV, PL, PT, SI, SK.

102 LV, LT, SI.

103 LT.

104 FR, IE, IT, LT, PT, SI, SK.

Parmi les pays observateurs du REM, la Géorgie a noté que la COVID-19 avait limité les interactions en personne pendant une phase clé de l'élaboration des politiques.

6.2. Défis liés à la mise en œuvre de stratégies

Neuf pays membres du REM¹⁰⁵ ont fait état de difficultés dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales. Il s'agissait notamment du manque d'implication ou de la coopération limitée des acteurs clés et des partenaires, des contraintes budgétaires et de la sensibilité du grand public à la question de la migration.

L'Estonie et la France ont toutes deux souligné que le manque de ressources financières constituait un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace de leurs stratégies respectives. L'Italie a identifié une implication directe limitée de certaines parties prenantes clés (à savoir les groupes et associations de la diaspora migrante) dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de migration et de développement. Le Portugal a fait état de difficultés à définir des méthodes concrètes pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie, notamment les objectifs, le calendrier et le type d'indicateurs.

L'Irlande a identifié plusieurs défis lors de la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil en matière de logement : l'évolution du contexte migratoire, avec l'augmentation significative des demandes d'asile ; l'émergence de fortes protestations communautaires ; la nature horizontale de la stratégie, qui nécessite une coordination interministérielle étendue ; le lien entre la stratégie et d'autres questions polarisantes en Irlande, telles que l'accessibilité financière du marché du logement ; et le manque relatif d'expérience opérationnelle du ministère chargé de la mise en œuvre de la stratégie.

Parmi les pays observateurs du REM, la Géorgie et l'Ukraine ont fait état de défis. L'Ukraine a notamment identifié le manque de financement comme un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace de sa stratégie migratoire.

6.3. Bonnes pratiques en matière d'élaboration de stratégies

Douze pays membres du REM¹⁰⁶ ont fait état de bonnes pratiques en matière d'élaboration de leurs stratégies migratoires nationales. Les pays ont notamment souligné le rôle facilitateur des organes de coordination interministériels et le caractère inclusif de leurs processus de consultation.

La République tchèque a souligné le rôle de l'organe de coordination pour la gestion de la protection des frontières de l'Etat de la République tchèque et de la Migration comme un moyen de faciliter une politique efficace et coordonnée de la migration. Initialement hébergé par le ministère de l'Intérieur, il a été élargi à d'autres ministères en 2015. Désormais organe interministériel permanent composé de représentants des ministères concernés, il sert de plateforme de discussion sur l'orientation future de la politique migratoire et peut prendre toutes les mesures nécessaires dans les domaines de la migration et de la protection des frontières nationales. Dans ce contexte, la coopération entre les institutions au sein de l'organe de coordination permet aux organismes gouvernementaux de réagir avec souplesse à la situation migratoire

actuelle et contribue à une plus grande flexibilité dans le traitement des questions spécifiques relevant du mandat de plusieurs ministères.

De même, la Lettonie a souligné le rôle des mécanismes de coordination efficaces pour faciliter la participation de divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux lors de l'élaboration de la stratégie. L'Italie a également mis en avant la forte coordination entre les organismes gouvernementaux et la société civile italienne (ONG) dans l'élaboration de sa stratégie sectorielle. L'approche participative et de gouvernance à plusieurs niveaux adoptée par la France a permis aux autorités locales, aux associations et aux acteurs du secteur privé de contribuer à l'élaboration de la stratégie d'intégration du pays, ce qui a permis d'adapter les stratégies aux besoins et aux priorités locaux.

L'Estonie a salué l'ampleur de son processus de consultation, qui a impliqué près de 100 organisations et des centaines de personnes dans le cadre de plusieurs grands séminaires et de discussions thématiques plus restreintes liés à l'élaboration de sa stratégie. L'Irlande, la Lettonie et le Portugal ont mis en avant des pratiques similaires. En Lituanie, la législation nationale impose la publication des projets d'actes juridiques dans un système national de dépôt, permettant aux parties prenantes, y compris le secteur privé, de donner leur avis sur la stratégie migratoire. Ce mécanisme a permis de garantir que les lignes directrices du pays reflètent des perspectives diverses.

Encadré 7. L'approche consultative du Canada¹⁰⁷

En 2023, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a lancé une consultation et un examen du système migratoire canadien intitulé « Un système d'immigration pour l'avenir du Canada ». L'exercice visait à identifier les éléments qui guideraient les priorités et la mise en œuvre de la politique migratoire. Des sessions de discussion ont été organisées à travers le pays, auxquelles ont participé un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

En ce qui concerne la consultation intra-gouvernementale, les provinces et les territoires ont été directement impliqués et invités à donner leur avis sur le futur système migratoire et à participer à des sessions de discussion. Les municipalités et les groupes qui les représentent ont également apporté une contribution importante.

Parmi les pays observateurs du REM, la Géorgie a identifié l'approche holistique comme un facteur clé pour garantir l'intégration de toutes les politiques thématiques dans une vision unifiée.

6.4. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de stratégies

Neuf pays membres du REM¹⁰⁸ ont fait état de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des stratégies nationales. Les pays ont mis en avant les nouvelles structures consultatives, les divers mécanismes de coordination et la création de nouveaux organismes comme éléments clés ayant facilité la mise en œuvre des stratégies.

¹⁰⁵ CY, CZ, EE, FR, IE, IT, LV, PT, SK.

¹⁰⁶ BG, CY, CZ, EE, FR, IE, IT, LT, LV, PT, SI.

¹⁰⁷ Gouvernement du Canada, Un système d'immigration pour l'avenir du Canada, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/avenir-systeme-immigration-canada/ce-que-nous-avons-entendu.html>, dernier accès le 27 janvier 2025.

¹⁰⁸ CY, CZ, EL, FR, IE, IT, LT, LV, PT.

Pour remédier à la participation limitée des groupes de migrants et de la diaspora, l'Italie a souligné la création d'une nouvelle structure, la Coordination Italienne des Diasporas pour la Coopération Internationale (CIDCI), qui a contribué à intégrer plus de 100 organisations de la diaspora dans le cadre italien autour de la migration et du développement.

La Lettonie, la Lituanie et le Portugal ont souligné l'importance de leurs mécanismes de coopération interministérielle et intergouvernementale.

La Lettonie a mis en avant la coopération fructueuse entre les autorités municipales de Riga, ses différents services, ainsi que les forces de l'ordre, l'Agence nationale pour l'emploi et plusieurs ONG dans le cadre de l'aide apportée aux ressortissants ukrainiens résidant dans le pays. La Lituanie dispose d'un mécanisme efficace de coordination (ministère de l'Intérieur) et de contrôle de la mise en œuvre (gouvernement de la Lituanie). Dans la mise en œuvre de ses lignes directrices, la collaboration s'effectue non seulement avec les institutions et agences étatiques et municipales, mais aussi avec les organisations internationales et de la société civile.

Encadré 8. Création d'une nouvelle structure pour protéger les mineurs non accompagnés

La Grèce a identifié comme bonne pratique la création d'un secrétariat général dédié à la protection des personnes vulnérables (ressortissants de pays tiers) (GSVIP), chargé notamment de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies nationales.

Le GSVPIP a été créé au sein du ministère de la Migration et de l'Asile le 27 juin 2023. Il remplace l'ancien Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés (SSPUAM) et reprend ses compétences. Le secrétariat a été créé afin de s'appuyer sur les bonnes pratiques issues du fonctionnement du SSPUAM et de les appliquer dans un cadre plus large afin de répondre plus efficacement aux besoins de protection des groupes les plus vulnérables, renforçant ainsi la conformité de la Grèce avec l'acquis communautaire en matière d'asile. Le GSVPIP établit des cadres complets pour la protection des personnes vulnérables en concevant et en mettant en œuvre des stratégies nationales, en déterminant des voies d'orientation spécifiques, des procédures et des outils standardisés, et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités (y compris la sensibilisation et la lutte contre les stéréotypes et les perceptions qui entravent l'auto-identification et la détection des violences sexistes ou des victimes de la traite parmi les réfugiés et les migrants).

7. ANNEXE 1 : LISTE DES STRATÉGIES MIGRATOIRES GLOBALES ET SECTORIELLES PAR PAYS ET PAR DOMAINE D'ACTION

Les stratégies rapportées par les pays membres et observateurs du REM dans le cadre des questions 4 à 12 de la QAH sont signalées par le signe *. L'absence de signe * indique que le pays membre ou observateur du REM n'a fourni aucune information dans le cadre de ces questions. Plusieurs signes sont utilisés lorsque les pays ont fait référence à différentes stratégies dans différentes questions.

	Stratégie globale	Domaine politique	Date	Durée	Stratégie sectorielle	Domaine politique	Date	Durée
Pays membres du REM								
AT	Stratégie migratoire nationale*	Asile	Depuis 2016 – mises à jour régulières	Indéterminée	Plan en 50 points pour l'intégration des personnes bénéficiant du droit d'asile et de la protection subsidiaire	Asile	N/A	Indéterminée
		Migration régulière			Plan d'action stratégique pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et mettre en place un comité stratégique pour les travailleurs qualifiés internationaux	Migration régulière	2023	Indéterminée
		Intégration			Plan d'action national pour l'intégration (PAN.I)	Intégration	2010	Indéterminée
		Migration irrégulière			Loi sur l'intégration	Intégration	2017	Indéterminée
		Dimension extérieure			Politique autrichienne en matière de retour	Migration irrégulière	N/A	Indéterminée
					Politique autrichienne de coopération extérieure	Dimension extérieure	N/A	Indéterminée
					Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières (IBM)	Migration irrégulière	N/A	2023-2027
BE	NON	N/A	N/A	N/A	Note d'orientation de la Flandre 2019-2024 - Égalité des chances, intégration et intégration civique	Intégration	N/A	2019-2024
					Plan Samenleven (vivre ensemble dans la diversité) de la Flandre	Intégration	2022	Indéterminée
					Plan stratégique 2022-2024 du Service public fédéral Intérieur	Migration irrégulière / Migration régulière	2022	2022-2024
					Plan de sécurité nationale pour 2022-2025	Migration irrégulière	N/A	2022-2025
					Note stratégique sur la migration comme levier de développement*	Dimension extérieure	2022	Indéterminée
BG	Stratégie migratoire nationale de la Bulgarie pour la période 2021 - 2025*	Asile	2021	2021-2025	Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières en Bulgarie, pour la période 2020-2025	Migration irrégulière	2020	2020-2025
		Migration régulière						
		Intégration						
		Migration irrégulière						
CY	NON (en cours d'élaboration)	N/A	N/A	N/A	Stratégie de retour*	Migration irrégulière	2020	Indéterminée
					Stratégie chypriote de gestion intégrée des frontières	Migration irrégulière	2021	2021-2027

	Stratégie globale	Domaine politique	Date	Durée	Stratégie sectorielle	Domaine politique	Date	Durée				
CZ	Stratégie de la République tchèque en matière de politique migratoire*	Asile	2015	Indéterminée	Programme d'intégration de l'État	Asile	1994	Indéterminée				
		Migration régulière			Stratégie de la République tchèque pour la gestion intégrée des frontières européennes 2024 – 2029 (Stratégie EIBM 2024)	Migration irrégulière / Migration régulière	2024	2024 - 2029				
		Intégration				Priorités pour l'adaptation et l'intégration des bénéficiaires d'une protection temporaire 2024+	Intégration	2024	2024-2025			
		Migration irrégulière					Politique d'intégration des ressortissants étrangers sur le territoire de la République tchèque	Intégration	2016	Indéterminée		
		Dimension extérieure						Stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains en République tchèque pour la période 2020-2023	Migration irrégulière	2020	2020-2025 (prolongé)	
									Plan national Schengen	Migration irrégulière / Migration régulière	2014	Indéterminée
										Plan d'urgence en cas de situation de crise : vague migratoire à grande échelle	Planification d'urgence	2017
DE	NON	N/A	N/A	N/A	Stratégie du gouvernement fédéral en matière de main-d'œuvre qualifiée pour la 20e législature	Migration régulière	2022	Indéterminée				
						Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières (IBM) (2023-2027)	Migration irrégulière	N/A	2023-2027			
EE	Plan de développement de la sécurité intérieure 2020-2030 (ISDP)*	Asile	N/A	2020-2030	Stratégie 2023 pour une Estonie solidaire Plan de développement social 2030	Intégration	N/A	Jusqu'en 2030				
		Migration régulière				Intégration	N/A	Jusqu'en 2030				
		Migration irrégulière										
EL	NON	N/A	N/A		Stratégie nationale pour la Protection des Mineurs Non Accompagnés*	Asile	2022	Indéterminée				
					Stratégie nationale pour l'intégration sociale des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale*	Asile / Intégration	2021	Indéterminée				
					Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières 2023-2027*	Migration irrégulière	N/A	2023-2027				
ES	NON	N/A	N/A	N/A	Décret royal 220/2022	Asile	2022	Indéterminée				
					Loi organique 4/2000 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale (loi générale sur l'immigration) (et modifications successives)	Migration régulière	2000 (dernière modif. en 2022)	Indéterminée				
					Loi 14/2013 sur le soutien aux entrepreneurs et leur internationalisation (et modifications successives)	Intégration	2013 (dernière modif. en 2022)	Indéterminée				
					Cadre stratégique pour la citoyenneté et l'inclusion, contre le racisme et la xénophobie (2023-2027)	Migration régulière / Intégration	2023	2023-2027				
					Stratégie de gestion intégrée des frontières (2024-2029)	Migration irrégulière	N/A	2024-2029				
					Plan opérationnel 2023-2026	Planification d'urgence	N/A	2023-2026				
					Plan régional d'urgence	Planification d'urgence	2021	Indéterminée				
FI	NON	N/A	N/A	N/A	Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières européennes (EIBM)	Migration irrégulière	2024	2024-2027				

	Stratégie globale	Domaine politique	Date	Durée	Stratégie sectorielle	Domaine politique	Date	Durée
FR	Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration	Asile	2024	Indéterminée	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR)	Asile	N/A	2024-2027
		Migration irrégulière			Stratégie d'attractivité « Bienvenue en France » pour les étudiants internationaux (2019-2027)	Migration régulière	2018	2019-2027
	Loi du 10 septembre 2018 pour une migration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie	Intégration			Plan national d'intégration (élaboré par deux comités interministériels d'intégration) *	Intégration	Depuis 2018 et 2019	Indéterminée (priorités annuelles)
		Migration régulière [s'applique à tous]			Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières (IBM)	Migration irrégulière	N/A	2024-2027
	Loi du 7 mars 2016 sur le droit des étrangers				Stratégie interministérielle « migrations et développement » (2023-2030)	Dimension extérieure	N/A	2023-2030
					Plans d'urgence	Planification d'urgence	N/A	Indéterminée
HR	NON (en cours)	N/A	N/A	N/A	Stratégie pour la gestion intégrée des frontières en Croatie, pour la période 2024-2028 2024 – 2028*	Migration irrégulière	2024	2024-2028
HU	NON (obsolète)	N/A	N/A	N/A	NON	N/A	N/A	N/A
IE	NON	N/A	N/A	N/A	Livre blanc pour mettre fin à la prise en charge directe et stratégie globale en matière d'hébergement*	Asile	2024	Indéterminée
					Plan d'action national contre le racisme	Intégration	N/A	2023-2027
IT	Loi consolidée sur l'immigration	Migration régulière			Document de programmation intégrée sur le travail, l'intégration et l'inclusion pour 2021-2027	Intégration	2021	2021-2027
		Intégration			Lignes directrices stratégiques sur le lien entre migration et développement*	Dimension extérieure	2023	Indéterminée
		Migration irrégulière			Plan d'urgence et capacité de réponse pour la gestion de l'asile et de l'accueil	Planification d'urgence	2024	Indéterminée
LT	Lignes directrices de la politique migratoire lituanienne (nouvelle version en cours d'élaboration)*	Asile	2014 - modifiées en 2016 et 2019	Indéterminée	Plan d'action 2024-2026 pour la lutte contre la traite des êtres humains	Migration irrégulière	2024	2026
		Migration régulière			Plan national de progrès 2021-2030	Migration régulière / Intégration	2021	2030
		Migration irrégulière			Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières 2020-2024	Migration irrégulière / Dimension extérieure	2020	2020-2024
		Dimension extérieure			Stratégie pour la politique démographique, migratoire et d'intégration pour 2018-2030	Migration régulière / Intégration	2018	2018-2030
		Intégration			Plan national de gestion des urgences	Planification d'urgence	2010	Indéterminée
LU	NON	N/A	N/A		Loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel	Intégration	2023	Indéterminée
					Plan d'action national pour l'intégration (PAN Intégration)*	Intégration	2018	2018-2024
					Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (IBM) 2024-2028	Migration irrégulière	N/A	2024-2028
					Plan d'urgence pour la gestion des frontières	Planification d'urgence	A mettre à jour en 2024	Indéterminée

	Stratégie globale	Domaine politique	Date	Durée	Stratégie sectorielle	Domaine politique	Date	Durée
LV	NON	N/A	N/A	N/A	Plan d'action pour la relocalisation et l'accueil des personnes ayant besoin d'une protection internationale en Lettonie	Asile	2015	Indéterminée
					Plan de collaboration avec la diaspora pour 2024-2026	Migration régulière	2024	2024-2026
					Plan national de développement de la Lettonie pour 2021-2027 (NAP2027)	Migration régulière	2020	2021-2027
					Lignes directrices pour le développement d'une société cohésive et civique active pour 2021-2027	Intégration	2021	2021-2027
					Plan de gestion intégrée des frontières de la Lettonie pour 2019 - 2020	Migration irrégulière	2019	Indéterminée
					Plan d'action pour l'aide aux civils ukrainiens en Lettonie pour 2024*	Planification d'urgence	2023	2024
MT	NON (obsolète)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
NL	Programme intégral néerlandais en matière de migration*	Asile Migration régulière Intégration Migration irrégulière	2018	Indéterminée	N/A	N/A	N/A	N/A
PL	Reprendre le contrôle, garantir la sécurité : une stratégie migratoire globale et responsable pour la Pologne pour 2025-2030*	Asile	2024	2025-2030 (évaluation à mi-parcours en 2027)	Stratégie de gestion intégrée des frontières de la Pologne pour 2019-2023	Migration irrégulière	N/A	2019-23 (en cours de révision)
		Migration régulière Intégration Migration irrégulière			Plan national de gestion des crises	Planification d'urgence	N/A	Indéterminée
PT	Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations*	Asile Migration régulière Intégration Migration irrégulière Dimension extérieure	2019	Indéterminée	Plan stratégique pour l'apprentissage du portugais comme langue étrangère	Intégration	2024	2024-2027
	Plan d'action pour les migrations*	Asile Migration régulière Intégration Migration irrégulière Dimension extérieure Planification d'urgence	2024	Indéterminée				
SE	NON	N/A	N/A	N/A	NON	N/A	N/A	N/A

	Stratégie globale	Domaine politique	Date	Durée	Stratégie sectorielle	Domaine politique	Date	Durée
SI	Stratégie migratoire globale*	Asile	2024	Indéterminée	Stratégie d'intégration des étrangers	Intégration	2023	Indéterminée
		Migration régulière						
		Migration irrégulière						
		Dimension extérieure						
		Planification d'urgence						
SK	Politique migratoire de la Slovaquie à l'horizon 2025*	Asile		En cours	Stratégie de mobilité professionnelle des étrangers en Slovaquie jusqu'en 2020, avec une perspective jusqu'en 2030	Migration régulière	2018	Jusqu'en 2030
		Migration régulière			Aimant à talents	Migration régulière	2023	Indéterminée
		Intégration						
		Migration irrégulière			Stratégie pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur jusqu'en 2030	Migration régulière	2023	Until 2030
		Dimension extérieure			Politique d'intégration de la Slovaquie	Intégration	2014	Indéterminée
					Stratégie nationale pour la gestion intégrée des frontières européennes 2023-2026	Migration irrégulière	2022	2023-2026
					Plan d'urgence pour la résolution de la situation d'urgence liée à l'arrivée massive de résidents ukrainiens sur le territoire de la Slovaquie en raison du conflit armé sur le territoire ukrainien pour la période juillet-décembre 2023	Planification d'urgence	2023	Indéterminée (mis à jour régulièrement)
Pays observateurs du REM								
GE	Stratégie migratoire de la Géorgie pour 2021-2030*	Asile	2020	2021-2030 (évaluation à mi-parcours en 2026)	Stratégie de gestion intégrée des frontières de la Géorgie pour 2023-2027 (IBM)	Migration irrégulière	2023	2023-2027
		Migration régulière				Planification d'urgence		
		Intégration						
		Migration irrégulière						
		Dimension extérieure						
UA	Stratégie migratoire nationale de l'Ukraine*	Asile	2017	2017-2025	NON	N/A	N/A	N/A
		Migration régulière						
		Intégration						
		Migration irrégulière						
RS	Stratégie en matière de gestion des migrations* Plan d'action pour le chapitre 24 des négociations	Intégration	2009 (Indéterminée)	Indéterminée	Stratégie de migration économique de la Serbie pour la période 2021-2027 avec son plan d'action	Migration régulière	2021	2021-2027
		Asile	2020	Indéterminée	Stratégie de gestion intégrée des frontières en Serbie pour la période 2022-2027 avec son plan d'action	Migration irrégulière	2022	2022-2027
		Migration régulière			Programme de lutte contre la traite des êtres humains en Serbie pour la période 2024-2029 avec son plan d'action	Migration irrégulière	2024	2024-2029
		Migration irrégulière			Plan d'action pour l'adhésion de la Serbie à l'espace Schengen pour la période 2023-2028	Migration irrégulière	2023	2023-2028
					Plan d'action pour faire face à l'augmentation du nombre de migrants sur le territoire de la Serbie pour 2024	Planification d'urgence	2024	2024



Pour en savoir plus

Site web du REM : <http://ec.europa.eu/emn>

Page LinkedIn du REM : <https://www.linkedin.com/company/european-migration-network>

Compte X du REM : <https://x.com/emnmigration>

Chaîne YouTube du REM : <https://www.youtube.com/@EMNMigration>

Points de contact nationaux du REM

Autriche www.emn.at/en/

Belgique www.emnbelgium.be/

Bulgarie www.emn-bg.com/

Croatie emn.gov.hr/

Chypre www.moi.gov.cy/moi/crmd/emnncpc.nsf/home/home?opendocument

République tchèque www.emncz.eu/

Estonie www.emn.ee/

Finlande emn.fi/en/

France www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM3/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2

Allemagne www.bamf.de/EN/Themen/EMN/emn-node.html

Grèce <https://migration.gov.gr/emn/>

Hongrie www.emnhungary.hu/en

Irlande www.emn.ie/

Italie www.emnitalyncp.it/

Lettonie www.emn.lv

Lituanie www.emn.lt/

Luxembourg emnluxembourg.uni.lu/

Malte emn.gov.mt/

Pays-Bas www.emnnetherlands.nl/

Pologne www.gov.pl/web/european-migration-network

Portugal rem.sef.pt/en/

Roumanie www.mai.gov.ro/

Espagne www.emnspain.gob.es/en/home

Slovaquie www.emn.sk/en

Slovénie emnslovenia.si

Suède www.emnsweden.se/

Norvège www.udi.no/en/statistics-and-analysis/european-migration-network---norway#

Géorgie migration.commission.ge/

République de Moldavie

bma.gov.md/en

Ukraine dmsu.gov.ua/en-home.html

Monténégro www.gov.me/mup

Arménie migration.am/?lang=en

Serbie kirs.gov.rs/eng

Macédoine du Nord